

Les Chiroptères

Plan interrégional d'actions 2009 - 2012
Haute et Basse-Normandie (PIAC)



Photo : Maxin de Boelsheim © C. Ouilgère

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Groupe Mammalogique Normand



**Déclinaison du plan national de restauration pour
les Chiroptères en France métropolitaine
2009 - 2012**

en

Haute et Basse-Normandie

**élaboré par le Groupe Mammalogique Normand
opérateur et animateur du plan**

Sommaire

| | |
|--|----|
| Préambule..... | 1 |
| Introduction | 2 |
| I. Le Comité de Pilotage..... | 2 |
| II. Les actions du plan d'action interrégional normand..... | 3 |
| 1. Objectifs..... | 3 |
| 2. Méthode | 4 |
| 3. Liste des actions..... | 5 |
| III. Synthèse sur le pilotage des actions | 38 |
| IV. Synthèse budgétaire par région | 40 |
| V. Organisation et mise en œuvre du plan | 41 |
| 1. Rôle et présentation de l'opérateur | 41 |
| 2. Modalités de mise en œuvre du plan | 41 |
| 3. Planning annuel de mise en œuvre des actions par région | 43 |
| 4. Évaluation du plan | 51 |
| VI. Les Indicateurs | 52 |
| 1. Tableau récapitulatif des indicateurs | 52 |
| 2. Tableau de bord des indicateurs..... | 56 |
| 3. Tableau de bord de mise en œuvre des actions..... | 57 |
| Annexes..... | 59 |
| Annexe 1 : Membres du Comité interrégional de pilotage | |
| Annexe 2 : Listes des gîtes d'hibernation, de reproduction et d'accouplement (swarming) d'importances internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | |
| Annexe 3 : Liste des participants à la réunion en atelier du 3 septembre 2008 | |
| Annexe 4 : Liste des sigles et acronymes | |

Préambule

Parmi les trente-quatre espèces de chauves souris présentes en métropole, vingt et une sont recensées en Normandie. Si la Pipistrelle commune est encore relativement abondante sur l'ensemble de la Normandie, d'autres espèces ne sont connues qu'en de rares localités. Bio-indicateur de premier ordre, ce groupe de mammifères est très sensible à l'altération de son environnement. De fait, toutes les espèces accusent une forte régression de leur population dont la principale responsabilité est imputable à l'activité humaine qui dégrade et réduit leurs habitats d'hibernation, de chasse et de reproduction. L'Europe et l'Etat français ont pris la mesure de la menace critique qui pèse sur les chiroptères. Toutes les espèces sont maintenant intégralement protégées sur l'ensemble du territoire français par le code de l'environnement et l'arrêté ministériel 23 avril 2007 et sur le territoire européen par la directive "habitat-faune-flore" 92/43/CEE du 21 mai 1992 pour six espèces normandes.

Afin d'assurer le maintien des chiroptères, la France met en œuvre divers dispositifs de protection et de gestion, et un premier plan national de restauration des chiroptères a été initié en 1999. Son évaluation en 2003 a mis en évidence une aggravation de la situation et la nécessité de poursuivre les actions en leur faveur. Le réseau Natura 2000 normand compte 21 sites (14 en Basse-Normandie et 11 en Haute Normandie) dédiés au chiroptères (hibernation, reproduction). Ce réseau permet de mener des actions de conservation ciblées sur 6 espèces mais qui peuvent profiter à d'autres en particulier pour les sites d'hibernation. Il reste toutefois à amplifier ces actions NATURA 2000 ainsi que celles portées par les associations et collectivités.

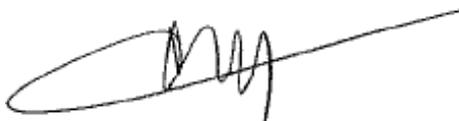
C'est pour cela qu'un second plan de restauration, désormais appelé **Plan National d'Actions** pour les Chiroptères, a été élaboré pour la période 2008 à 2012 et chaque région en est le maître d'ouvrage pour sa déclinaison locale. Cette stratégie de l'Etat a été confirmée et amplifiée par le Grenelle de l'environnement.

En Normandie, les mesures de conservation s'efforcent d'intégrer tous les acteurs concernés par la gestion des populations et de leurs habitats. Les chauves-souris ne connaissant pas les frontières administratives, la DIREN de Basse-Normandie et la DREAL de Haute-Normandie ont convenu d'un plan interrégional d'action, le « PIAC » et en ont confié la rédaction au Groupe Mammalogique Normand. Depuis plusieurs décennies, le GMN œuvre activement pour la connaissance et la protection des chauves-souris sur l'ensemble des cinq départements normands.

Au delà de la nécessité d'une meilleure connaissance de leur biologie et de leur répartition, le plan définit plusieurs axes d'actions prioritaires comme la protection de leurs gîtes d'hibernation et de reproduction, la préservation de leurs terrains de chasse et corridors de déplacements, l'intégration de la problématique chiroptères dans les schémas d'aménagement, ... Il comprend également un volet communication à destination des acteurs de terrain et du grand public.

Il appartient maintenant à l'Etat et à ses services déconcentrées, bien sûr, mais également aux aménageurs publics et privés, aux collectivités, aux associations naturalistes et à l'ensemble des citoyens de s'accorder pour mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de ce plan pour les 4 années à venir. Restaurer l'habitat des chauves-souris, protéger leurs colonies et favoriser leur reconquête du territoire, c'est aussi contribuer pleinement à amélioration de notre environnement et celui des générations futures.

Le DIREN de Basse-Normandie



Gérard CLOUET

Le DREAL de Haute-Normandie



Philippe DUCROCQ

Introduction

Le Ministère en charge de l'environnement a souhaité renouveler le premier plan national de restauration des chiroptères en impliquant les régions dès la rédaction du rapport (DREAL et coordinateurs régionaux). Cette démarche vise notamment à élaborer une stratégie plus en accord entre les différentes parties, ainsi qu'à permettre une meilleure participation et interactivité des partenaires, lors de la réalisation du plan. A cet effet, une enveloppe financière spécifique pour la conservation des chiroptères est allouée annuellement à chaque DREAL par la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère en charge de l'environnement. A l'échelle régionale, il a pour ambition d'être démultiplié par d'autres financements.

Le plan national d'action sert de guide et fixe les actions d'enjeu national. Ce plan interrégional reprend une trame similaire, en intégrant les actions nationales déclinées en Normandie auxquelles s'ajoutent des actions spécifiques aux enjeux régionaux.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie, chargées de l'application régionale du plan national d'action pour les chauves-souris, ont désigné conjointement le Groupe Mammalogique Normand comme opérateur technique pour la mise en œuvre de ce plan interrégional. Il sera chargé d'animer l'élaboration du plan et de promouvoir la dynamique du réseau.

I. Le Comité interrégional de pilotage

Le comité de pilotage interrégional est l'organe de décision stratégique. Il a pour mission la définition des actions prioritaires à mettre en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation de la réalisation du plan au travers des indicateurs de suivi.

Le comité de pilotage comporte 40 membres. Il est composé des services décentralisés de l'Etat en charge de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des affaires culturelles, de collectivités territoriales (conseils généraux et régionaux, parcs naturels régionaux...), d'organismes gestionnaires d'espaces naturels (syndicats mixtes, conservatoires régionaux des espaces naturels) et d'associations (cf. annexe 1).

Il s'est réuni pour la première fois le 30 avril 2008 dans l'objectif de définir collectivement la méthode de travail pour la définition des mesures de ce plan interrégional d'action. A cette occasion, le Groupe Mammalogique Normand a présenté un état des lieux des connaissances sur les chiroptères en Normandie (cf. Plan interrégional d'action pour les Chiroptères 2008-2012 – Etats des lieux des connaissances), à la demande des deux DREAL. A la suite du débat engagé après cette présentation, il est proposé de travailler avec les membres du comité de pilotage ainsi que des personnes impliquées dans la conservation des chiroptères, en organisant en septembre 2008 une journée de réunion en atelier pour explorer des thématiques différentes (cf. compte-rendu en annexe 2).

Cette réunion s'est déroulée le 3 septembre. Le comité de pilotage a été élargi à l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à la réflexion sur les mesures à envisager pour mettre en œuvre les différentes actions du plan : Chambres d'agriculture, Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement, ONCFS, etc. Celui-ci a validé la présélection des actions du plan national à décliner régionalement, celles non retenues étant considérées d'enjeu national ou non déclinable en Normandie.

Les 58 participants (annexe 3) se sont répartis en cinq ateliers traitant des thèmes suivants :

- Etudes et recherche,
- Chiroptères et infrastructures (bâti, urbanismes, ouvrages, routes...),
- Chiroptères et agriculture,
- Chiroptères et habitats forestiers,
- Sensibilisation et communication.

Les pistes de travail retenues dans les comptes-rendus de ces ateliers ont permis d'élaborer le contenu des fiches actions proposées ici.

Les CSRPN de Basse-Normandie et de Haute-Normandie ont approuvé les actions proposées ici en séances plénières, respectivement les 23 et 25 novembre 2008.

II. Les actions du plan interrégional de restauration des Chiroptères

1. Objectifs

Lors du premier plan de restauration, les efforts ont été dirigés vers le suivi des populations, l'amélioration des connaissances et l'information et la sensibilisation, les actions de protection de gîtes étant proposées aux partenaires financiers régionaux et locaux. Les actions de protection constituent l'objectif phare de ce second plan.

L'état des lieux a permis de définir les enjeux du plan d'action qui seront déclinés en actions prioritaires.

1. Concevoir des solutions à long terme pour la conservation des chiroptères :
Il est nécessaire de concevoir des actions qui ont vocation à se poursuivre au delà du présent plan de restauration.
2. Répondre aux obligations européennes et internationales de conservation des chiroptères :
Outre les objectifs européens du réseau Natura 2000, le plan de restauration des chiroptères doit satisfaire aux résolutions de l'accord Eurobats et autres conventions internationales.
3. Protéger un réseau de gîtes favorables aux chiroptères :
Cet objectif de protection doit porter sur tous les types de gîtes des chiroptères : gîtes de mise-bas, d'hibernation et de transit. Il s'agit là d'établir un réseau de gîtes, suffisamment dense pour permettre la préservation des populations actuelles de chiroptères ou de les restaurer lorsque l'état actuel de conservation est mauvais.
4. Préserver les terrains de chasse et les corridors de déplacement des chiroptères :

La disparition de terrains de chasse propices aux chiroptères est due à une évolution de l'aménagement des espaces ruraux. La protection des individus doit être accompagnée du maintien des habitats essentiels à chaque étape du cycle de vie de l'espèce considérée.

5. Réduire les facteurs de mortalité directe des chiroptères :

Le plan d'action doit viser à réduire la mortalité directe des chiroptères : par collision (infrastructures de transport, éoliennes), par empoisonnement direct (cf. produit de traitement de charpente), par destruction volontaire...

6. Soutenir le fonctionnement des réseaux de conservation des chiroptères :

L'échange d'informations et la dynamique entre partenaires impliqués dans la conservation des chiroptères est indispensable à une mise en œuvre efficace des actions, en particulier pour le réseau des chiroptérologues composé essentiellement de bénévoles.

7. Améliorer la connaissance des populations d'espèces :

L'efficacité des actions de conservation dépend notamment du niveau de connaissances relatif à la biologie et l'écologie des chiroptères. Des lacunes apparaissent qui méritent d'être comblées pour proposer des solutions techniques concrètes et efficaces.

8. Centraliser, partager et diffuser les connaissances existantes :

Au vu des difficultés de recueil d'informations, une centralisation des données est indispensable.

9. Encourager la participation active à la conservation des chiroptères :

Différents publics peuvent se trouver en contact avec des chauves-souris ou être amenés à prendre des décisions concernant leurs gîtes ou leurs domaines vitaux. La destruction de chauves-souris, directe ou indirecte, est souvent due à un manque d'informations ou de conseils, aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers. Il est important d'informer et de sensibiliser les différents publics, afin qu'ils s'approprient le devenir des chiroptères et deviennent eux-mêmes acteurs de leur conservation.

2. Méthode

Ce plan propose un ensemble d'actions qui vise à la protection de la totalité des espèces de chiroptères présentes en Normandie. Il est nécessaire de prioriser les actions en amont et de fournir un plan réaliste quant aux opérations à mener à bien en cinq ans. Le choix des actions est complexe. En effet, il doit prendre en compte les priorités nationales, sans pour autant perdre de vue les objectifs européens. Les actions du plan doivent répondre à plusieurs critères :

- l'objectif doit être relativement spécifique,
- le niveau d'atteinte de cet objectif doit être mesurable (cf. indicateurs),
- le projet d'action doit rester raisonnablement ambitieux et réaliste, notamment en termes de moyens humains à mettre en œuvre.

Les actions du plan de restauration ont été définies selon trois grands axes de travail :

- protéger,
- améliorer les connaissances,
- informer et sensibiliser.

Ces axes correspondent aux trois aspects essentiels de la conservation des chiroptères. Ils sont indépendants de l'objectif final de chaque action et plusieurs axes peuvent rentrer en compte dans une même action.

Le degré de priorité (de 1 à 3) prend en compte les notions d'urgence et de nécessité. Les actions sont notamment priorisées en fonction des espèces les plus sensibles. De plus, les actions répondant à un enjeu européen bénéficient de forts degrés de priorité au niveau national (priorité 1 ou 2).

La définition d'un indicateur de suivi permettra d'évaluer le niveau d'atteinte de chaque action, au cours de la réalisation du plan et au terme de celui-ci. On privilégie la mesure des indicateurs de réalisation évaluant les actions et de moyens. Les indicateurs de résultats (évolution des populations de chiroptères) sont en effet peu fiables au terme de cinq ans pour évaluer l'efficacité d'une action.

Les fiches actions fournissent des informations telles qu'un calendrier de réalisation, la méthode envisagée pour la réalisation de l'action et les indicateurs de réalisation et de résultats permettant d'évaluer son degré d'exécution.

3. Liste des actions

Cette partie liste puis détaille les actions à réaliser dans le plan interrégional d'action.

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Degré de priorité | Référence action du plan national |
|--|--|-------------------|-----------------------------------|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères Gestion des terrains de chasse (gestion agricole) | 1 | Action 2 |
| Action 2 | Prendre en compte les chiroptères dans les activités minières | 3 | Action 4 |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3 | Action 5 |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 2 | Action 6 |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 2 | Action 8 |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 1 | Action 9 |
| Action 7 | Suivi des espèces | 1 | Action 14 |
| Action 8 | Améliorer les connaissances sur la répartition régionale des espèces | 1 | Action 17 |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | 1 | Action 15 |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 1 | Actions 6 & 8 |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 2 | Action 20 |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 2 | Action 23 |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 2 | Action 24 |

Commentaires concernant l'articulation du plan national et du plan régional :

La première action du plan national n'apparaît pas ici puisqu'elle vise à le décliner dans chaque région, ce qui est l'objet de ce document. Cependant, à la fin du plan, il sera nécessaire d'évaluer sa mise en œuvre en se basant sur certains d'indicateurs tel que :

- le nombre d'actions mises en œuvres sur le nombre d'actions prévues,
- les moyens humains mobilisés pour l'animation du plan,
- les moyens financiers engagés.

Un bilan annuel des actions permettra également de suivre sa mise en œuvre.

La troisième action du plan national consiste à réactualiser la liste des sites protégés et à protéger et à appliquer la méthode de hiérarchisation permettant de classer les gîtes par ordre d'importance. Cette liste a été dressée pour chacune des deux régions normandes dans le cadre de l'état des lieux préliminaire à la rédaction du plan régional. Cette action n'apparaît pas dans le tableau de synthèse précédent puisqu'elle est réalisée.

Commentaires concernant les actions du plan régional :

Certaines actions comprennent un ensemble de sous-actions. Dans ce cas chaque sous-action présente soit un titre général accompagné d'un sous-titre, soit un titre général modifié par souci de concision.

L'action 1 comprend trois niveaux d'intervention : la protection des gîtes d'hibernation, la protection des gîtes de reproduction et une action pilote au niveau des terrains de chasse dans un périmètre restreint autour de certaines colonies. Lors du travail de réflexion mené par le comité de suivi, préalable à la rédaction de ce document, une action orientée sur la préservation des terrains de chasse s'est imposée d'elle même. D'un point de vue biologique, la protection des gîtes n'a de sens que si les terrains de chasse sont préservés et d'autre part, la mise en œuvre de ce projet d'action est jugée réaliste par les différents acteurs présents.

L'action 2, prioritaire au niveau national, n'est pas considérée comme prioritaire en Normandie en raison du nombre réduit de réseaux miniers accessibles aux chiroptères. Cependant, certains réseaux n'ont encore jamais été visités par des chiroptérologues et ces lacunes sont à combler. Un volet spécifique concernant la création de nouvelles carrières a été ajouté, la Normandie étant encore concernée par l'exploitation souterraine de pierres à bâtir, afin d'aménager favorablement ces nouveaux sites pour les chiroptères.

L'action 3, prioritaire au niveau national, n'est pas considérée comme prioritaire en Normandie en raison du faible nombre de bâtiments protégés connus pour abriter des chiroptères. Les résultats obtenus lors des prospections de ces bâtiments détermineront si la coopération avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel doit être renforcée lors de la mise en œuvre du plan.

L'action 4 comprend deux niveaux d'intervention : celui des documents de planification territoriale et celui des études d'impacts. L'utilisation des documents de synthèse dont l'élaboration est prévue au niveau national pourra se faire dans ce cadre. Un volet spécifique concerne la réfection et la construction d'ouvrages d'art (ponts) pour la préservation des chiroptères.

L'action 5 se calque sur celle du plan national, la Normandie étant particulièrement concernée par la problématique éolienne.

L'action 6 abordant la prise en compte de la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière reprend les trois grands objectifs de l'action nationale, à savoir :

- étudier pour améliorer les connaissances, tant du point de vue de la recherche appliquée que de la protection directe de gîtes ;
- protéger les gîtes et mettre en place des pratiques de gestion prenant en compte les chiroptères dans la gestion courante, notamment dans le cadre contractuel sur la protection des habitats ;
- former des gestionnaires forestiers.

Celle-ci comprend donc trois sous-actions afin de dissocier chaque objectif général.

L'action 7 consiste à poursuivre le suivi des espèces déjà réalisé par le GMN, en collaboration avec d'autres structures, afin de pouvoir dégager des tendances évolutives des populations des espèces patrimoniales et alimenter les bases de données interrégionales, nationales et européennes. Le suivi concerne les gîtes d'hibernation et de reproduction ainsi que les sites d'accouplement.

L'action 8 vise à combler les lacunes de prospection constatées sur les cartes réalisées dans le cadre de l'état des lieux permettant d'évaluer la pression d'observation en Normandie. La recherche des colonies d'espèces patrimoniales à l'aide de la technique du radio-pistage fait l'objet d'une sous-action spécifique complémentaire.

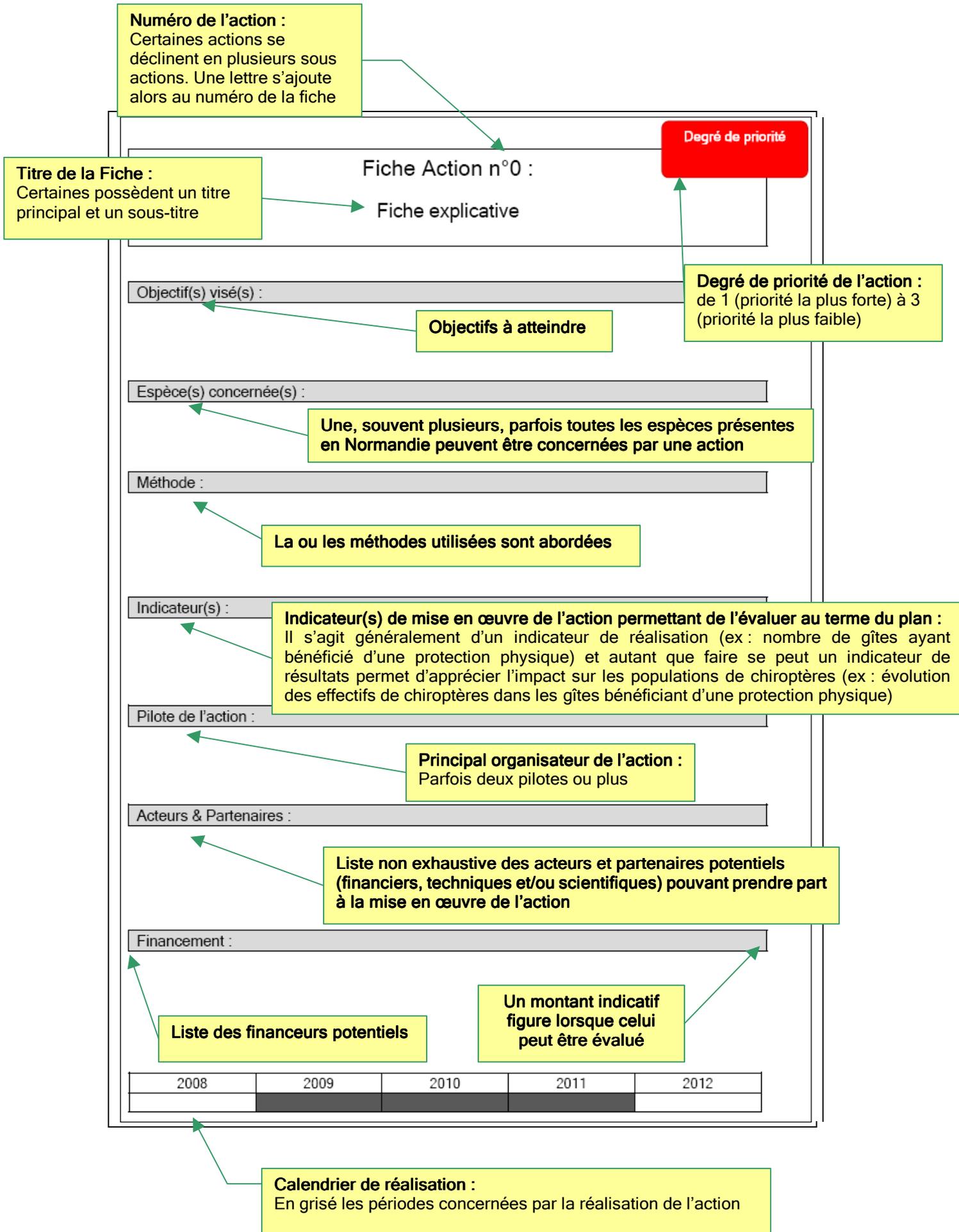
L'action 9 vise à alimenter et assurer la pérennité de la base de données interrégionale sur les chiroptères, élément indispensable pour centraliser et valoriser les observations. L'exploitation des données peut notamment permettre de dégager des tendances évolutives du niveau des populations de certaines espèces.

L'action 10 a pour objectif d'initier des études sur les chiroptères. Le plan national aborde le sujet de façon disparate et il a été fait le choix de regrouper les différentes propositions d'actions sous la thématique « études et recherches ». L'amélioration des connaissances sur l'écologie des espèces les plus méconnues constitue un objectif majeur, associée à l'amélioration des connaissances relatives à l'impact des éoliennes sur les populations.

L'action 11 concerne le fonctionnement du réseau interrégional SOS Chauves-souris et décline les méthodes destinées à dynamiser le réseau national.

L'action 12 traite des aspects de communication et de sensibilisation du public sur les chauves-souris. Celle-ci comporte deux volets : la réalisation d'actions dans le cadre des nuits européennes de la chauve-souris et la création d'outils de communication.

Enfin, l'action 13 « Former des professionnels de terrain et développer des partenariats » s'appuie intégralement sur celle du plan national.



Fiche Action n°1a :

Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'hibernation d'importances internationale, nationale et régionale pour les chiroptères

Objectif(s) visé(s) :

Protection des gîtes d'hibernation d'importances internationale, nationale et régionale

Espèce(s) concernée(s) :

Espèces cavernicoles en période hivernale principalement le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échanquées, le Murin de Natterer et dans une moindre mesure le Murin de Bechstein, la Barbastelle et l'Oreillard roux.

Méthode :

- Mise en place d'une protection physique adaptée au passage des chiroptères à l'entrée des sites reconnus d'importances internationale, nationale et régionale
- Mise en place d'une protection réglementaire adaptée à l'importance patrimoniale du site
- Les gîtes découverts au cours de la mise en œuvre du plan pourront intégrer la liste des gîtes à protéger et devront intégrer l'inventaire ZNIEFF

Indicateur(s) :

| | Nbre de gîtes d'importance internationale, nationale et régionale recensés | Nbre de gîtes d'importance internationale, nationale et régionale protégés en 2008 | Nbre de gîtes à protéger d'ici 2012 (cf. annexe 2) |
|-----------------|--|--|--|
| Haute-Normandie | 18 | 4 | 14* |
| Basse-Normandie | 28 | 10 | 18** |

- Evolution des effectifs dans les sites protégés en Basse-Normandie

- Moyens financiers engagés

(*dont 8 inscrits au réseau en Natura 2000 en Haute-Normandie, **dont 7 inscrits au réseau en Natura 2000 en Basse-Normandie)

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Services de l'Etat (Préfectures, DREAL, DDAF), Collectivités territoriales (Conseils régionaux, Conseils généraux), CREN, Groupe Mammalogique Normand, Parcs naturels régionaux, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, CEL, ONF, associations naturalistes, propriétaires privés, communes...

Financement :

Basse-Normandie : 22 000 € / an
Haute-Normandie : 12 500 € / an

Etat, Union Européenne, Conseils régionaux, Conseils généraux, autres collectivités territoriales...

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°1b :

Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes de reproduction et d'accouplement d'importance régionale pour les chiroptères

Objectif(s) visé(s) :

Protection des gîtes de reproduction et d'accouplement (swarming)

Espèce(s) concernée(s) :

Le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, et toutes les espèces qui se regroupent lors des accouplements à l'automne.

Méthode :

- Signature de convention de protection avec les propriétaires des gîtes
- Mise en place d'une protection physique adaptée à l'entrée des gîtes si nécessaire
- Mise en place d'aménagements permettant de garantir la pérennité des gîtes si nécessaire
- Mise en place d'une protection réglementaire adaptée à l'importance patrimoniale du site
- Intégration des gîtes à l'inventaire ZNIEFF pour les nouveaux sites
- Intégrer les sites d'accouplement (swarming) majeurs dans les ZNIEFF et le réseau de sites protégés

Indicateur(s) :

| Sites de reproduction uniquement | Nbre de gîtes d'importance internationale, nationale et régionale recensés | Nbre de gîtes d'importance internationale, nationale et régionale protégés en 2008 | Nbre de gîtes à protéger d'ici 2012 (cf. annexe 2) |
|----------------------------------|--|--|--|
| Haute-Normandie | 10 | 2 | 8 |
| Basse-Normandie | 17 | 4 | 13 |

- Maintien des colonies de reproduction et évolution des effectifs
- Nombre de conventions de protection signées
- Nombre de sites d'accouplement (swarming) intégrés aux ZNIEFF et protégés (cf. annexe 2)

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Groupe Mammalogique Normand, CREN, Parcs naturels régionaux, Conseils généraux, associations naturalistes, propriétaires privés, communes...

Financement :

Basse-Normandie : 2 500 € / an
Haute-Normandie : 1 250 € / an

Etat, Union Européenne, Conseils régionaux, Conseils généraux, Communautés de communes, Syndicats mixtes de Pays

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°1c :

Gestion des terrains de chasse autour des colonies de quatre espèces

Objectif(s) visé(s) :

- Assurer le maintien des colonies dans les gîtes de reproduction d'importance régionale
 - Favoriser la survie des jeunes lors de leur émancipation
- Cette action sera limitée à quelques sites pilotes

Espèce(s) concernée(s) :

Le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échanquées

Méthode :

- Cartographie des terrains de chasse potentiels dans un périmètre de 1 km autour du gîte
- Maintien des corridors et des habitats favorables aux chiroptères par l'intégration de cet enjeu dans les politiques publiques (agricole et urbanisme), la mise en place de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET), l'incitation au maintien et à la recréation du bocage, etc.
- Sensibilisation des vétérinaires et information des éleveurs sur les traitements antiparasitaires
- Les colonies de Rhinolophidés seront prioritaires en Haute-Normandie en raison du très mauvais état de conservation de ces espèces

Indicateur(s) :

- Nombre de colonies de reproduction ayant bénéficié de cette action
- Surfaces et linéaires contractualisés
- Linéaire de haie créé
- Nombre de contacts avec les vétérinaires et les éleveurs
- Evaluation du succès reproducteur (à utiliser avec discernement)

Pilote(s) de l'action :

CREN & Parcs naturels régionaux

Acteurs & Partenaires :

DRAF, DDAF, Chambres d'Agriculture, DREAL, Parcs naturels régionaux, Groupe Mammalogique Normand, CREN, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils généraux, associations naturalistes, propriétaires privés, exploitants agricoles, communes, vétérinaires locaux...

Financement :

(Animation du projet uniquement) Basse-Normandie : 5 000 € / an
Haute-Normandie : 5 000 € / an

MAET : Ministère de l'Agriculture, Union Européenne (FEADER), Agences de l'eau
Haies et bocage : Conseils régionaux, Conseils généraux, Communes, Communautés de communes, autres collectivités territoriales

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°2a :

Prendre en compte les chiroptères dans les activités minières

- Inventaire chiroptérologique des réseaux miniers et anciennes carrières

Objectif(s) visé(s) :

Réaliser un inventaire des populations de chauves-souris fréquentant les réseaux miniers et anciennes carrières de Basse-Normandie

Espèce(s) concernée(s) :

Espèces cavernicoles en période hivernale et/ou se regroupant pour l'accouplement aux entrées de cavités souterraines : principalement le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Natterer et dans une moindre mesure le Murin de Bechstein, la Barbastelle et l'Oreillard roux.

Méthode :

- Etablir la liste des réseaux à prospecter
- Prospection des réseaux accessibles à l'homme en période hivernale
- Inventaire au filet, au détecteur ou avec des appareils de vision nocturne aux entrées des sites en période de regroupement automnaux
- Rédaction d'une synthèse des données obtenues

Indicateur(s) :

- Nombre de réseaux prospectés

Pilote(s) de l'action :

DREAL

Acteurs & Partenaires :

DREAL, BRGM, Comités régionaux et départementaux de spéléologie, Groupe Mammalogique Normand, Propriétaires, Exploitants

Financement :

Basse-Normandie : 5 000 € / an sur 2 ans

Etat, Exploitants, Propriétaires

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°2b :

Prendre en compte les chiroptères dans les activités minières

- Protection et mise en sécurité adaptée des sites favorables aux chiroptères -

Objectif(s) visé(s) :

Protéger et mettre en sécurité les réseaux miniers accueillant des chiroptères en utilisant des dispositifs adaptés

Espèce(s) concernée(s) :

Espèces cavernicoles en période hivernale et/ou se regroupant pour l'accouplement aux entrées de cavités souterraines : principalement le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Natterer et dans une moindre mesure le Murin de Bechstein, la Barbastelle et l'Oreillard roux.

Méthode :

- Mettre en place aux entrées des sites miniers des dispositifs de mise en sécurité permettant l'accès aisé des chiroptères
- Après expertise géologique, maintenir si possible un accès pour le suivi scientifique des sites majeurs

Indicateur(s) :

- Nombre de sites aménagés
- Evolution des effectifs de chauves-souris
- Moyens financiers engagés

Pilote(s) de l'action :

DREAL

Acteurs & Partenaires :

DREAL, BRGM, Groupe Mammalogique Normand, Propriétaires, Exploitants, Entreprises de travaux publics

Financement :

Sur devis

DREAL, Exploitants, Propriétaires

Pour les sites Natura 2000 : DREAL, Union Européenne

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°2c :

Aménagements de gîtes à chiroptères dans les nouvelles carrières

Objectif(s) visé(s) :

Aménager favorablement pour les chiroptères les nouvelles carrières souterraines, en cours d'exploitation ou en projet, afin de conserver ou d'accroître les capacités d'accueil de ces nouveaux sites

Espèce(s) concernée(s) :

Espèces cavernicoles en période hivernale et/ou se regroupant pour l'accouplement aux entrées de cavités souterraines : principalement le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Natterer et dans une moindre mesure le Murin de Bechstein, la Barbastelle et l'Oreillard roux.

Méthode :

- Signature de convention avec les exploitants et propriétaires pour la conduite d'exploitation et pour la gestion en fin d'exploitation
- Conseil aux maîtres d'ouvrages
- Intégrer, dans le cadre des autorisations d'exploiter, les préconisations nécessaires pour constituer, tout au long de la phase d'exploitation, un site potentiel offrant des conditions optimales pour l'accueil des chiroptères
- Conduire une réflexion sur l'intégration, dans les autorisations d'exploiter et dans l'optique de réhabilitation des sites après exploitation, d'un engagement du propriétaire soit pour une rétrocession du site à un organisme tiers en vue de sa gestion en faveur des chiroptères, soit pour un engagement à en confier la gestion par convention à un organisme

Indicateur(s) :

- Nombre de sites concernés / Nombre de sites en cours d'exploitation et en projet
- Nombre de conventions signées

Pilote(s) de l'action :

DREAL

Acteurs & Partenaires :

Exploitants, Propriétaires, DREAL, Groupe Mammalogique Normand, CREN

Financement :

Basse-Normandie : 1 000 € / an
Haute-Normandie : 500 € / an

Exploitants, Etat

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°3a :

Préserver les chiroptères dans les bâtiments protégés au titre des monuments historiques

- Prospection des bâtiments figurant dans l'inventaire des monuments historiques -

Objectif(s) visé(s) :

Améliorer les connaissances sur la répartition des espèces en visitant les bâtiments protégés

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes potentiellement mais principalement les espèces anthropophiles :
le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Natterer, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, l'Oreillard gris, l'Oreillard roux, la Barbastelle...

Méthode :

- Transmission de la liste des bâtiments classés et autorisation d'accès à des chiroptérologues pour réaliser une prospection de ces bâtiments
- Prospection des bâtiments en période de reproduction, de transit et/ou d'hibernation en priorité ceux qui vont faire l'objet de travaux, afin de localiser les chauves-souris présentes dans les bâtiments

Indicateur(s) :

- Nombre de bâtiments visités
- Nombre de journées / homme consacrées à ces prospections
- Nombre de colonies découvertes

Pilote(s) de l'action :

DREAL / Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

DRAC, DREAL, Groupe Mammalogique Normand, Propriétaires, Communes

Financement :

Basse-Normandie : 1 500 € / an
Haute-Normandie : 1 000 € / an

Etat

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°3b :

Préserver les chiroptères dans les bâtiments protégés au titre des monuments historiques

- Protection des chiroptères dans les bâtiments figurant dans l'inventaire des monuments historiques -

Objectif(s) visé(s) :

- Conserver les gîtes à chiroptères dans les bâtiments figurant dans l'inventaire des monuments historiques
- Limiter la perturbation des chiroptères en période d'hibernation et/ou de reproduction

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes potentiellement mais principalement les espèces anthropophiles : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Natterer, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, l'Oreillard gris, l'Oreillard roux, la Barbastelle...

Méthode :

- Dispenser une formation technique auprès des agents du Ministère de la Culture en charge du patrimoine architectural et des propriétaires sur la protection des chauves-souris dans les bâtiments
- Conseiller les maîtres d'ouvrages pour les projets de restauration et les agents en charge de l'entretien et des travaux sur des problèmes spécifiques concernant la protection des chauves-souris dans les bâtiments

Indicateur(s) :

- Nombre de personnes contactées et sensibilisées
- Nombre de projets ayant intégré la prise en compte des chiroptères
- Maintien et évolution des effectifs des colonies après travaux

Pilote(s) de l'action :

DREAL & DRAC

Acteurs & Partenaires :

Groupe Mammalogique Normand, DRAC, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, Architectes des Monuments Historiques, DREAL, Propriétaires, Communes

Financement :

Basse-Normandie : 1 000 € / an

Haute-Normandie : 1 000 € / an

Etat, Conseils généraux, Organismes de formation

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°3c :

Préserver les chiroptères dans les bâtiments protégés au titre des monuments historiques

- Valoriser la présence des chauves-souris dans les bâtiments historiques touristiques -

Objectif(s) visé(s) :

Sensibiliser le public à la conservation des chauves-souris

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes potentiellement mais principalement les espèces anthropophiles : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Natterer, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, l'Oreillard gris, l'Oreillard roux, la Barbastelle...

Méthode :

- Utiliser des outils de communication pour sensibiliser le public tel que des expositions permanentes ou temporaires, des panneaux d'informations, des plaquettes voire la mise en place de dispositif de liaison vidéo.

Indicateur(s) :

- Nombre de bâtiments protégés au titre des monuments historiques où figurent des outils de communication sur les chauves-souris
- Nombre de visiteurs potentiellement sensibilisés

Pilote(s) de l'action :

URCPIE de Basse-Normandie, AREHN, & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

DRAC, SDAP, DREAL, URCPIE, AREHN, Parcs naturels régionaux, Groupe Mammalogique Normand, Association Cardère, Clubs Protéger la Nature, Propriétaires, Communes, Conseils généraux

Financement :

sur devis

Etat, Union européenne, Conseils généraux, Conseils régionaux

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°4a :

Prendre en compte les chiroptères dans les documents de planification territoriale

Objectif(s) visé(s) :

Assurer la prise en compte des chiroptères dans les documents de planification territoriale (schémas départementaux, Schéma de Cohérence et d'Orientations Territoriales, chartes de Parcs naturels régionaux, Plans Locaux d'Urbanisme, Trames verte et bleue...)

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Dresser un état des lieux facilement accessible sous forme de cartes (SIG), régionale et départementale, indiquant l'emplacement des gîtes à chiroptères (gîtes de reproduction, gîtes d'hibernation, gîtes de regroupement...) accompagné d'une notice explicative
- Elaboration d'un guide de prescriptions d'ordre général abordant l'accès aux gîtes, les axes de déplacement et les zones de chasse d'après les éléments disponibles dans la bibliographie, pour faciliter l'utilisation des documents cartographiques

Indicateur(s) :

- Réalisation des documents cartographiques et élaboration du guide de prescriptions
- Mise en ligne des documents sur le portail des DREAL
- Nombre de téléchargements des documents mis en ligne
- Nombre de documents de planification ayant intégré ces prescriptions

Pilote(s) de l'action :

DREAL & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

DREAL, DDEA, Conseils généraux, Conseils régionaux, Bureaux d'Etudes, Groupe Mammalogique Normand, communes et communautés de communes

Financement :

5 000 €

Etat

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°4b :

Prendre en compte les chiroptères dans les études d'impacts et les études d'incidences

Objectif(s) visé(s) :

- Mieux orienter les choix pour les aménagements (cf. action 4a)
- Obtenir le bon niveau d'étude préalable aux aménagements
- Faciliter l'accès aux études réalisés sur ce thème

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Etablir un cahier des charges type pour le volet chiroptères des études d'impact et des études d'incidences
- Sur le portail des DREAL et sur le site du GMN, créer des liens vers d'autres sites où l'information est mobilisable pour intégrer au mieux la conservation des chiroptères dans l'aménagement du territoire

Indicateur(s) :

- Réalisation et mise en ligne du cahier des charges
- Nombre de téléchargements du cahier des charges
- Nombre d'études d'impact intégrant les prescriptions du cahier des charges
- Création des liens vers les sources d'informations

Pilote(s) de l'action :

DREAL & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

DREAL, DDEA, Conseils généraux, Conseils régionaux, Bureaux d'Etudes, Groupe Mammalogique Normand

Financement :

5 000 €

Etat

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°4c :

Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures

- Intégrer des dispositifs favorables dans les nouveaux ponts -

Objectif(s) visé(s) :

Améliorer, autant que possible, les conditions d'accueil de ces ouvrages

Espèce(s) concernée(s) :

Le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, le Grand Murin, le Murin à moustaches, l'Oreillard roux et d'autres espèces plus ponctuellement

Méthode :

- Prendre en compte les recommandations du SETRA
- Informer le Groupe Mammalogique Normand des projets et de leur nature
- Disposer du maximum d'informations relatives aux dispositions constructives pouvant être mises en œuvre et réalisation d'une synthèse
- Assurer un contrôle régulier des gîtes créés

Indicateur(s) :

- Nombre d'ouvrages équipés de gîtes potentiels à chiroptères
- Indice de fréquentation par les chiroptères des gîtes créés
- Nombre de dossiers ayant intégré les recommandations mises à disposition

Pilote(s) de l'action :

DREAL & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Maîtres d'ouvrages, DDEA / DREAL, Conseils généraux, Groupe Mammalogique Normand, Entreprises de travaux publics, DIRNO, VNF, RFF, GPM...

Financement :

Etat, Conseils généraux

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°4d :

Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures

- Intégrer la présence des chiroptères dans l'entretien et la réfection des ouvrages -

Objectif(s) visé(s) :

- Améliorer les connaissances sur l'utilisation des ponts
- Améliorer le porter à connaissance pour les maîtres d'ouvrages
- Maintenir voire améliorer, autant que possible, les conditions d'accueil des ouvrages

Espèce(s) concernée(s) :

Le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, le Grand Murin, le Murin à moustaches, l'Oreillard roux et d'autres espèces plus ponctuellement

Méthode :

- Alimenter la base de données sur les "ponts" du GMN en réalisant des prospections complémentaires déclinées par bassin versant
- Intégrer le diagnostic chiroptères dans le cadre des campagnes de diagnostic de cours d'eau et transmettre les informations recueillies au GMN
- Etablir des conventions cadre entre les maîtres d'ouvrages et le GMN, sur la base d'une transmission, en amont, des projets de réfection
- Fournir les recommandations en fonction du diagnostic, des potentialités de chaque ouvrage et des travaux prévus

Indicateur(s) :

- Nombre de ponts contrôlés et diagnostiqués
- Nombre de conventions cadre signées avec les maîtres d'ouvrage
- Nombre de ponts ayant bénéficié de travaux en faveur des chiroptères
- Maintien de la présence des chiroptères après travaux

Pilote(s) de l'action :

DREAL & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Conseils généraux, DREAL / DDEA, Groupe Mammalogique Normand, ONEMA,

Financement :

Conseils généraux, Etat

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°5 :

Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens

Objectif(s) visé(s) :

- Réduire les impacts de ce type d'ouvrage en diffusant les recommandations nationales (SFPEM) et européennes (Eurobats) en terme d'étude d'impact et d'implantation aux maîtres d'ouvrage
- Améliorer les connaissances sur l'impact des éoliennes (cf. fiche 10b)

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes mais plus particulièrement les espèces des genres *Pipistrellus*, *Eptesicus* et *Nyctalus*

Méthode :

- Insérer des liens sur le portail des DREAL et sur le site du GMN renvoyant sur les recommandations nationales et européennes en terme d'implantation et d'étude d'impacts
- Diffuser l'information auprès des opérateurs

Indicateur(s) :

- Disponibilité de l'information sur le portail des DREAL et sur le site du GMN
- Nombre de projets ayant pris en considération ces recommandations

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand & DREAL

Acteurs & Partenaires :

DREAL, Groupe Mammalogique Normand, Maîtres d'ouvrages

Financement :

0 €

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°6a :

Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière

- Amélioration des connaissances sur les espèces forestières -

Objectif(s) visé(s) :

- Amélioration des connaissances sur l'écologie des espèces forestières (cf. fiche 10a)
- Amélioration des connaissances sur la répartition des espèces dans les forêts normandes

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Initier des inventaires dans les massifs forestiers les moins prospectés, en priorité ceux dont la révision de l'aménagement est en cours pour les forêts soumises au régime forestier
- inciter les forestiers (agents ONF, experts forestiers indépendants, propriétaires....) à transmettre leurs observations pour intégration dans la base de données interrégionale

Indicateur(s) :

- Nombre d'inventaires réalisés en forêt (ONF, GMN...)
- Nombre de données collectées dans le cadre de ces inventaires
- Nombre de forestiers ayant transmis des données et nombre de données transmises

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

ONF, CRPF, DDAF, Parcs naturels régionaux, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils généraux, Groupe Mammalogique Normand, Propriétaires privés, DREAL, CREN

Financement :

Basse-Normandie : 4 000 € / an

Haute-Normandie : 4 000 € / an

Parcs naturels régionaux, DDAF, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils généraux, ONF, DREAL

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°6b :

Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière

- Protection des chiroptères en forêt -

Objectif(s) visé(s) :

- Intervenir pour protéger les colonies en forêt
- Prendre en compte les chiroptères dans les plans d'aménagement des forêts soumises au régime forestier
- Intervenir auprès des forestiers privés pour adapter la gestion

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Localiser les colonies de certaines espèces forestières, notamment du Murin de Bechstein, et de la Barbastelle et assurer le maintien des arbres-gîtes à moyen terme
- Mettre en place dans les forêts publiques un réseau fonctionnel d'arbres propices à accueillir les chiroptères, à partir du maintien d'arbres isolés et d'îlots de vieux bois en connexion
- Intégrer dans les plans d'aménagements un chapitre « chiroptères » en rappelant les règles générales de gestion favorables aux chiroptères et les informations connues sur le massif
- Associer le GMN aux comités de pilotage lors de la révision des plans d'aménagements en forêt publique
- Constituer au sein du CRPF un groupe de propriétaires volontaires motivés par des opérations de conservation, notamment concernant les arbres secs et à cavités

Indicateur(s) :

- Nombre de journées consacrées à la recherche de colonies en forêt
- Nombre de colonies localisées et protégées
- Nombre de forêts avec un réseau de gîtes suivis (arbres isolés et îlots)
- Proportion de forêts publiques dont le document de gestion propose des mesures favorables aux chauves-souris
- Création au sein du CRPF du groupe de propriétaires volontaires

Pilote(s) de l'action :

ONF, CRPF & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

ONF, CRPF, DDEA, Parcs naturels régionaux, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils généraux, Groupe Mammalogique Normand, Propriétaires privés, DREAL

Financement :

(animation) Basse-Normandie : 1°000 € / an
Haute-Normandie : 1°000 € / an

ONF, CRPF, Parcs naturels régionaux, , Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils généraux, Etat

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°6c :

Prendre en compte la conservation des chauves-souris
dans la gestion forestière

- Sensibilisation -

Objectif(s) visé(s) :

- Formation des agents de l'ONF et information des gestionnaires et des propriétaires privés
- Proposer des mesures de conservation aux gestionnaires

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Mettre en place dans chaque région un « martelloscope » pour former les forestiers à la prise en compte des chiroptères (* parcelle école pour le choix des arbres à maintenir ou à abattre) en forêt publique et privée
- Etablir un catalogue des arbres-gîtes utilisés en Normandie à l'attention des gestionnaires
- Proposer des journées de formation et d'information aux agents ONF et aux experts forestiers

Indicateur(s) :

- Mise en place des deux martelloscopes
- Nombre de forestiers ayant utilisé les martelloscopes
- Réalisation et diffusion du catalogue des arbres-gîtes normands
- Nombre de journées de formation et d'information dispensées aux agents ONF et aux experts forestiers

Pilote(s) de l'action :

ONF, CRPF & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

ONF, CRPF, DDAF, Parcs naturels régionaux, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils généraux, Groupe Mammalogique Normand, Propriétaires privés, DREAL

Financement :

à évaluer

ONF, CRPF, Parcs naturels régionaux, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils généraux, Conseils régionaux, Etat

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°7a :

Suivi des espèces

- Suivi des sites d'hibernation -

Objectif(s) visé(s) :

Suivre l'évolution des populations des espèces cavernicoles en période d'hibernation

Espèce(s) concernée(s) :

Espèces cavernicoles en période hivernale
principalement le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échanquées, le Murin de Natterer.

Méthode :

- Effectuer des comptages hivernaux annuels sur tous les sites principaux d'hibernation
- Dresser une liste de sites prioritaires à suivre annuellement et une liste de sites mineurs à contrôler avec une fréquence moindre afin de limiter l'ampleur de la tâche
- Solliciter les collectivités et les services de l'Etat pour la recherche de nouvelles cavités en sollicitant le personnel de terrain ou sous forme d'enquête
- Assurer l'animation du réseau d'observateurs, indispensable pour un suivi pérenne et pertinent des sites désignés

Indicateur(s) :

- Etablissement de la liste des sites prioritaires et secondaires
- Nombre de sites prioritaires suivis annuellement / Nombre de sites à suivre annuellement
- Nombre de sites contrôlés sur la durée du plan / Nombre de sites connus
- Nombre de sites d'hibernation découverts pendant la durée du plan
- Bilan annuel des dénombrements

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Parcs naturels régionaux, DREAL, Syndicats mixtes, associations naturalistes, Conseils généraux, ONF, ONCFS

Financement :

Basse-Normandie : 6 000 € / an
Haute-Normandie : 4 000 € / an

Etat, Union européenne, Parc naturels régionaux, Groupe Mammalogique Normand (bénévolat)

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°7b :

Suivi des espèces

- Suivi des colonies de reproduction -

Objectif(s) visé(s) :

Suivre l'évolution des populations des espèces prioritaires et évaluer le succès reproducteur des colonies

Espèce(s) concernée(s) :

Espèces dont la conservation est jugée prioritaire en Europe, espèces patrimoniales en Haute-Normandie et en Basse-Normandie dont le suivi des colonies de reproduction est envisageable :

le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein, la Barbastelle et secondairement le Murin à moustaches et le Murin de Daubenton

Méthode :

- Dresser une liste des colonies à suivre en priorité en fonction des espèces jugées prioritaires
- Effectuer au minimum deux comptages annuels sur les sites, avant et après mise-bas, afin d'apprécier l'effectif des colonies et leur succès reproducteur
- Pointer les sites actuellement non suivis
- Trouver des personnes ressources au sein du GMN et des collectivités (syndicat mixte, Collectivités, PNR) et services de l'Etat (ONCFS, ONEMA) pour prendre en charge le suivi de ces sites
- Assurer l'animation du réseau d'observateur, indispensable pour un suivi pérenne et valide des colonies retenues

Indicateur(s) :

- Etablissement de la liste des colonies dont le suivi est prioritaire
- Nombre de colonies suivies annuellement / Nombre de sites à suivre annuellement
- Nombre de personnes impliquées dans le suivi des colonies

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Groupe Mammalogique Normand, Parcs naturels régionaux, DREAL, Conseils généraux, ONF, ONCFS

Financement :

Basse-Normandie : 2 000 € / an
Haute-Normandie : 1 000 € / an

Etat, Union européenne, Parcs naturels régionaux, Conseils régionaux, Groupe Mammalogique Normand (bénévolat)

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°7c :

Suivi des espèces

- Suivi des sites d'accouplement -

Objectif(s) visé(s) :

Suivre l'évolution des populations des espèces se prêtant au « swarming », aux regroupements automnaux

Espèce(s) concernée(s) :

Espèces cavernicoles en période automnale, principalement le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, le Murin de Bechstein, l'Oreillard roux et le Grand Murin.

Méthode :

- Dresser une liste des sites de swarming à suivre
- Mettre en œuvre le suivi avec des techniques adaptées
- Prospecter des sites potentiels pour la mise en évidence du phénomène de swarming

Indicateur(s) :

- Etablissement de la liste de sites à suivre annuellement
- Nombre de sites découverts

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Groupe Mammalogique Normand, Parcs naturels régionaux, DREAL, Conseils généraux, ONF, ONCFS

Financement :

Basse-Normandie : 2 000 € / an
Haute-Normandie : 1 000 € / an

Etat, Union européenne, Parcs naturels régionaux, Conseils régionaux, Groupe Mammalogique Normand (bénévolat)

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°8a :

Améliorer les connaissances sur la répartition régionale des espèces

- Inventaire des zones sous-prospectées -

Objectif(s) visé(s) :

Inventaire des zones sous prospectées en forêt (cf. action 6a) et hors forêt

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Mettre en place des stages de prospection dans les zones identifiées dans l'état des connaissances, en priorité sur le territoire des Parcs naturels régionaux

Indicateur(s) :

- Nombre de stage réalisés annuellement
- Nombre de communes concernées par ces prospections
- Nombre de participants et nombre de données recueillies

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Parcs naturels régionaux, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Groupe Mammalogique Normand, Conseils généraux, groupements de communes, ONF, ONCFS, ONEMA, DDEA

Financement :

Basse-Normandie : 1 500 € / an
Haute-Normandie : 1 000 € / an

Parcs naturels régionaux, Conseils régionaux, Conseils généraux, groupements de communes, Etat, AESN, Groupe Mammalogique Normand (bénévolat)

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°8b :

Améliorer les connaissances sur la répartition régionale des espèces

- Recherche de colonies d'espèces patrimoniales -

Objectif(s) visé(s) :

Recherche de colonies d'espèces patrimoniales pour assurer leur protection
Action complémentaire aux actions 3a, 4, 6 et 8a

Espèce(s) concernée(s) :

Le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et la Barbastelle.

Méthode :

- Localiser les colonies de reproduction par radio-pistage d'individus capturés sur leurs terrains de chasse
- Localiser les colonies de reproduction par inspection des bâtiments et des arbres offrant des gîtes potentiels

Indicateur(s) :

- Nombre de séances de capture au filet effectuées avec cet objectif
- Nombre d'animaux équipés d'émetteurs et suivis
- Nombre de journées / homme consacrées à la recherche des colonies dans les bâtiments et les arbres
- Nombre de bâtiments et d'arbres visités
- Nombre de colonies découvertes

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Groupe Mammalogique Normand, Parcs naturels régionaux, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, DREAL, Conseils généraux, ONF, CRPF, ONCFS

Financement :

Basse-Normandie : 2 000 € / an
Haute-Normandie : 1 500 € / an

Etat, Conseils régionaux, Union européenne, Parcs naturels régionaux

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°9 :

Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données interrégionale

Objectif(s) visé(s) :

Alimenter et garantir la pérennité de la base de données interrégionale hébergée et maintenue par le GMN ; abondement du SINP

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Financement de l'extension de garantie et de l'évolution du logiciel de gestion de la base de données
- Financement du temps de travail nécessaire à l'exploitation des données
- Aide technique à la transmission des informations pour les contributeurs

Indicateur(s) :

- Nombre de données saisies par an
- Informations transmises au niveau national à l'animateur du plan national selon convention
- Informations transmises au niveau régional dans le cadre des observatoires de la biodiversité selon convention
- Moyens financiers engagés

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Groupe Mammalogique Normand, Parcs naturels régionaux, Conservatoires, associations naturalistes, Syndicats mixtes, DREAL, Conseils régionaux, Conseils généraux, ONF, ONCFS, ONEMA, Réserves naturelles...

Financement :

Basse-Normandie : 5 500 € / an
Haute-Normandie : 4 000 € / an

Conseils régionaux, Etat, Union Européenne, Groupe Mammalogique Normand (Bénévolat)

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°10a :

Etudes & Recherche

- Écologie des espèces méconnues -

Objectif(s) visé(s) :

Améliorer les connaissances sur l'écologie des espèces méconnues

Espèce(s) concernée(s) :

La Barbastelle, le Murin à moustaches, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Natterer, et le Murin de Bechstein

Méthode :

- Choisir deux ou trois espèces parmi les cinq proposées en fonction des autres études fondamentales menées en France dans le cadre du Plan national de restauration des chiroptères
- Cibler un site ou un secteur d'étude par espèce choisie et définir précisément la ou les problématiques de recherche
- Privilégier l'étude des terrains de chasse
- Travailler sur la typologie des gîtes utilisés par les espèces forestières

Indicateur(s) :

- Nombre d'études initiées
- Nombre de journées / homme consacrées à la réalisation de ces études
- Nombre de publications

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Groupe Mammalogique Normand, Universités, Parcs naturels régionaux, CREN, associations naturalistes, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils régionaux, Conseils généraux, DREAL, ONF, ONCFS, ONEMA, Réserves naturelles...

Financement :

Basse-Normandie : 8 000 € / an
Haute-Normandie : 5 000 € / an

Conseils régionaux, Union Européenne, Fondations

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°10b :

Etudes & Recherche

- Améliorer les connaissances sur l'impact des éoliennes -

Objectif(s) visé(s) :

- Obtenir des informations précises sur la mortalité accidentelle occasionnée par le fonctionnement des parcs éoliens sur les populations de chauves-souris
- Proposer, à la lumière des résultats obtenus, d'éventuelles règles d'implantations des parcs éoliens dans le contexte particulier du bocage normand

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes mais plus particulièrement les espèces des genres *Pipistrellus*, *Eptesicus* et *Nyctalus*

Méthode :

- Mettre en place des suivis de mortalité précis pendant un cycle annuel sur 3 sites tests en Normandie, dont deux en milieu bocager

Indicateur(s) :

- Nombre de suivis de mortalité réalisés
- Nombre de journées / homme consacrées à la réalisation de ces suivis
- Moyens financiers engagés

Pilote(s) de l'action :

DREAL & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Maîtres d'ouvrages, Groupe Mammalogique Normand, Universités, Parcs naturels régionaux, Conseils régionaux, Conseils généraux, DREAL

Financement :

Basse-Normandie : 18 000 € / an pendant 2 ans
Haute-Normandie : 9 000 € / an pendant 2 ans

Maîtres d'ouvrages (mutualiser les mesures d'accompagnements des projets), Conseils régionaux, ADEME

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°11 :

Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris

Objectif(s) visé(s) :

Maintenir, dynamiser et optimiser le fonctionnement du réseau SOS Chauves-souris en Normandie

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes mais principalement les espèces anthropophiles

Méthode :

- Former des agents de collectivités, d'associations, des bénévoles, des gardes de l'ONCFS à intervenir dans le cadre du réseau SOS Chauves-souris
- Assurer la coordination du réseau
- Créer une page web spécifique mise en lien sur les sites des différentes structures susceptibles de relayer efficacement ce type d'informations (portail de la DREAL, Conseils généraux et régionaux, associations naturalistes et/ou d'éducation à l'environnement, etc.)
- Rédiger un guide d'intervention en fonction de la nature des appels

Indicateur(s) :

- Nombre de formations proposées et réalisées
- Nombre de personnes formées
- Evaluer l'efficacité du fonctionnement du réseau via le nombre de d'appels traités / sur le nombre d'appels
- Création de la page web consacrée au réseau SOS Chauves-souris
- Nombre de liens créés vers cette page web
- Nombre d'interventions annuelles

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

Parcs naturels régionaux, CREN, Groupe Mammalogique Normand, associations naturalistes, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils généraux, DREAL, ONF, ONCFS, ONEMA, Réserves naturelles...

Financement :

Basse-Normandie : 1 000 € / an
Haute-Normandie : 1 000 € / an

Conseils régionaux, Etat, Fondations

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°12a :

Communication et sensibilisation

- Réaliser des actions dans le cadre des nuits européennes de la chauve-souris -

Objectif(s) visé(s) :

Assurer l'information et la sensibilisation du grand public sur les chauves-souris et leur conservation

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Relayer l'information relative à la « Nuit de la chauve-souris » en vue de susciter des initiatives
- Centraliser et transmettre à la SFPEM l'ensemble des dates proposées en Normandie
- Assurer une diffusion dans les médias régionaux
- Centraliser les bilans des animations et de la couverture médiatique
- Fournir des outils de communication aux animateurs intéressés pour participer à cette manifestation
- Former des animateurs afin de renforcer leurs connaissances sur les chauves-souris et sur l'utilisation d'un détecteur afin de démultiplier les animations sur cette thématique pour divers publics (scolaires, grand public...)

Indicateur(s) :

- Nombre d'articles publiés dans la presse régionale abordant le sujet par an
- Nombre de formations proposées par an
- Nombre de participants aux formations
- Nombre d'animations proposées par an
- Nombre de participants aux animations par an

Pilote(s) de l'action :

URCPIE & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

URCPIE, Groupe Mammalogique Normand, Parcs naturels régionaux, CREN, associations naturalistes, associations d'éducation à l'environnement, AREHN, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils régionaux, Conseils généraux, DREAL, ONF, ONCFS, ONEMA, Réserves naturelles...

Financement :

Basse-Normandie : 1 500 € / an
Haute-Normandie : 1 000 € / an

Conseils régionaux, Conseils généraux, Union européenne, Parcs naturels régionaux, Etat, Fondations, Groupe Mammalogique Normand (bénévolat)

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°12b :

Communication et sensibilisation

- Créer des outils de communication -

Objectif(s) visé(s) :

Assurer l'information et la sensibilisation du grand public sur les chauves-souris et leur conservation

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Réaliser un inventaire des structures locales susceptibles de relayer efficacement les informations en faveur de la connaissance et de la préservation des chauves-souris
- Imprimer et diffuser la plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris en Normandie »
- Concevoir un poster sur « les chauves-souris de Normandie »
- Concevoir un panneau d'information type pour les cavités faisant l'objet d'une fermeture
- Tester sur une échelle géographique plus ou moins importante une opération de type « wanted » visant à interpeller et mobiliser les populations locales autour des chauves-souris
- Créer un support de communication original et facilement identifiable qui permettrait au particulier de faire connaître auprès des autres habitants et touristes, son implication dans la préservation des chauves-souris, au travers de la présence d'un « refuge à chauve-souris »

Indicateur(s) :

- Réalisation des inventaires préalables
- Impression de la plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris en Normandie »
- Réalisation et diffusion du poster sur les chauves-souris
- Réalisation du panneau type à placer à l'entrée des sites protégés
- Réalisation du panneau « refuges à chauves-souris »

Pilote(s) de l'action :

URCPIE & Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

URCPIE, associations d'éducation à l'environnement, Groupe Mammalogique Normand, associations naturalistes, Parcs naturels régionaux, CREN, AREHN, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils régionaux, Conseils généraux, DREAL, ONF, ONCFS, ONEMA, Réserves naturelles...

Financement :

sur devis

Conseils régionaux, Conseils généraux, Etat, Union européenne, Fondations

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

Fiche Action n°13 :

Former des professionnels de terrain et développer des partenariats

Objectif(s) visé(s) :

- Fournir aux agents de terrain les informations suffisantes et ciblées pour qu'ils prennent en compte la conservation des chauves-souris
- Initier des partenariats avec les différents services de l'Etat et les collectivités

Espèce(s) concernée(s) :

Toutes

Méthode :

- Organiser des stages de formation à destination des services de l'Etat (équipement, agriculture, écologie, culture...), des architectes, des agents de l'ONF, de l'ONCFS, de l'ONEMA, des experts du CRPF, des professionnels des milieux souterrains touristiques, des agriculteurs, des gestionnaires, des techniciens des espaces naturels (PNR, RNN, RNR, CREN, syndicats mixte de gestion des espaces naturels...), des agents des collectivités territoriales...
- Créer des partenariats en vue de la conservation des chauves-souris par la signature de conventions cadre avec des administrations, de convention particulières avec des collectivités, de conventions de protection avec des particuliers

Indicateur(s) :

- Nombre de stages organisés durant le plan
- Nombre de participants
- Nombre de partenariats initiés

Pilote(s) de l'action :

Groupe Mammalogique Normand

Acteurs & Partenaires :

DDEA, DRAC, SDAP, Architectes des Monuments Historiques et des Bâtiments de France, ONF, CRPF, ONCFS, ONEMA, DREAL, Parcs naturels régionaux, Groupe Mammalogique Normand, CREN, Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels, Conseils généraux, Réserves naturelles...

Financement :

Basse-Normandie : 1 000 € / an
Haute-Normandie : 1 000 € / an

Tous les organismes visés par les formations

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|------|------|------|------|
| | | | |

III. Synthèse sur le pilotage des actions

| Action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Degré de priorité | Pilote(s) |
|------------------------------|--|-------------------|---------------------------------|
| Action 1a | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'hibernation d'importances internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1 | GMN |
| Action 1b | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes de reproduction et d'accouplement d'importance régionale pour les chiroptères | 1 | GMN |
| Action 1c | Gestion des terrains de chasse autour des colonies de quatre espèces | 1 | CREN & PNR |
| Action 2a | Prendre en compte les chiroptères dans les activités minières - Inventaire chiroptérologique des réseaux miniers - | 3 | DREAL |
| Action 2b | Prendre en compte les chiroptères dans les activités minières - Protection et mise en sécurité adaptée des sites favorables aux chiroptères - | 3 | DREAL |
| Action 2c | Aménagements de gîtes à chiroptères dans les nouvelles carrières | 3 | DREAL |
| Action 3a | Préserver les chiroptères dans les bâtiments protégés au titre des monuments historiques - Prospection des bâtiments figurant dans l'inventaire des monuments historiques - | 3 | DREAL & GMN |
| Action 3b | Préserver les chiroptères dans les bâtiments protégés au titre des monuments historiques - Protection des chiroptères dans les bâtiments figurant dans l'inventaire des monuments historiques - | 3 | DREAL & DRAC |
| Action 4a | Prendre en compte les chiroptères dans les documents de planification territoriale | 2 | DREAL & GMN |
| Action 4b | Prendre en compte les chiroptères dans les études d'impacts et les études d'incidences | 2 | DREAL & GMN |
| Action 4c | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures - Intégrer des dispositifs favorables dans les nouveaux ponts - | 2 | DREAL & GMN |
| Action 4d | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures - Intégrer la présence des chiroptères dans l'entretien et la réfection des ouvrages - | 2 | DREAL & GMN |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 2 | DREAL, GMN & Maîtres d'ouvrages |
| Action 6a | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière - Amélioration des connaissances sur les espèces forestières - | 1 | GMN |
| Action 6b | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière - Protection des chiroptères en forêt - | 1 | ONF, CRPF & GMN |
| Action 6c | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière - Sensibilisation - | 1 | ONF, CRPF & GMN |
| Action 7a | Suivi des espèces - Suivi des sites d'hibernation - | 1 | GMN |
| Action 7b | Suivi des espèces - Suivi des colonies de reproduction - | 1 | GMN |
| Action 7c | Suivi des espèces - Suivi des sites d'accouplement - | 1 | GMN |
| Action 8a | Améliorer les connaissances sur la répartition régionale des espèces - Inventaire des zones sous-prospectées - | 1 | GMN |
| Action 8b | Améliorer les connaissances sur la répartition régionale des espèces - Recherche de colonies d'espèces patrimoniales - | 1 | GMN |

| Action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Degré de priorité | Pilote(s) |
|------------------------------|--|-------------------|--------------|
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données interrégionale | 1 | GMN |
| Action 10a | Etudes & Recherche - Écologie des espèces méconnues - | 1 | GMN |
| Action 10b | Etudes & Recherche - Améliorer les connaissances sur l'impact des éoliennes - | 2 | DREAL & GMN |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 2 | GMN |
| Action 12a | Communication et sensibilisation - Réaliser des actions dans le cadre des nuits européennes de la chauve-souris - | 2 | URCPIE & GMN |
| Action 12b | Communication et sensibilisation - Créer des outils de communication - | 2 | URCPIE & GMN |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 2 | GMN |

IV. Synthèse budgétaire par région

| | 2009 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | | Total | | Total |
|------------|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------|
| | Basse-Normandie | Haute-Normandie | Basse-Normandie | Haute-Normandie | Basse-Normandie | Haute-Normandie | Basse-Normandie | Haute-Normandie | Basse-Normandie | Haute-Normandie | |
| Action 1a | 22 000 € | 12 500 € | 22 000 € | 12 500 € | 22 000 € | 12 500 € | 22 000 € | 12 500 € | 88 000 € | 50 000 € | 138 000 € |
| Action 1b | 2 500 € | 1 250 € | 2 500 € | 1 250 € | 2 500 € | 1 250 € | 2 500 € | 1 250 € | 10 000 € | 5 000 € | 15 000 € |
| Action 1c | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 20 000 € | 20 000 € | 40 000 € |
| Action 2a | | | 5 000 € | | 5 000 € | | | | 10 000 € | | 10 000 € |
| Action 2b | | | | | sur devis | | sur devis | | | | sur devis |
| Action 2c | 1 000 € | 500 € | 1 000 € | 500 € | 1 000 € | 500 € | 1 000 € | 500 € | 4 000 € | 2 000 € | 6 000 € |
| Action 3a | 1 500 € | 1 000 € | 1 500 € | 1 000 € | 1 500 € | 1 000 € | 1 500 € | 1 000 € | 6 000 € | 4 000 € | 10 000 € |
| Action 3b | | | | | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 2 000 € | 2 000 € | 4 000 € |
| Action 3c | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis |
| Action 4a | 2 500 € | 2 500 € | | | | | | | 2 500 € | 2 500 € | 5 000 € |
| Action 4b | | | 2 500 € | 2 500 € | | | | | 2 500 € | 2 500 € | 5 000 € |
| Action 4c | non budgétisé | | non budgétisé | | non budgétisé | | non budgétisé | | non budgétisé | | |
| Action 4d | non budgétisé | | non budgétisé | | non budgétisé | | non budgétisé | | non budgétisé | | |
| Action 5 | 0 € | 0 € | | | | | | | 0 € | 0 € | 0 € |
| Action 6a | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 16 000 € | 16 000 € | 32 000 € |
| Action 6b | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 8 000 € |
| Action 6c | non budgétisé | | non budgétisé | | non budgétisé | | non budgétisé | | non budgétisé | | |
| Action 7a | 6 000 € | 4 000 € | 6 000 € | 4 000 € | 6 000 € | 4 000 € | 6 000 € | 4 000 € | 24 000 € | 16 000 € | 40 000 € |
| Action 7b | 2 000 € | 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 8 000 € | 4 000 € | 12 000 € |
| Action 7c | 2 000 € | 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 8 000 € | 4 000 € | 12 000 € |
| Action 8a | 1 500 € | 1 000 € | 1 500 € | 1 000 € | 1 500 € | 1 000 € | 1 500 € | 1 000 € | 6 000 € | 4 000 € | 10 000 € |
| Action 8b | 2 000 € | 1 500 € | 2 000 € | 1 500 € | 2 000 € | 1 500 € | 2 000 € | 1 500 € | 8 000 € | 6 000 € | 14 000 € |
| Action 9 | 5 500 € | 4 000 € | 5 500 € | 4 000 € | 5 500 € | 4 000 € | 5 500 € | 4 000 € | 22 000 € | 16 000 € | 38 000 € |
| Action 10a | | | 8 000 € | 5 000 € | 8 000 € | 5 000 € | 8 000 € | 5 000 € | 24 000 € | 15 000 € | 39 000 € |
| Action 10b | | | 18 000 € | | 18 000 € | 9 000 € | | 9 000 € | 36 000 € | 18 000 € | 54 000 € |
| Action 11 | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 8 000 € |
| Action 12a | 1 500 € | 1 000 € | 1 500 € | 1 000 € | 1 500 € | 1 000 € | 1 500 € | 1 000 € | 6 000 € | 4 000 € | 10 000 € |
| Action 12b | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis | sur devis |
| Action 13 | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 8 000 € |
| | 62 000 € | 43 250 € | 93 000 € | 48 250 € | 91 500 € | 55 750 € | 65 000 € | 55 750 € | 315 000 € | 203 000 € | |
| | 105 250 € | | 141 250 € | | 147 250 € | | 124 250 € | | | | |
| | Somme totale budgétisée nécessaire à la mise en œuvre des actions du plan par région | | | | | | | | | | |

V. Organisation et mise en œuvre du plan

1. Rôle et présentation de l'opérateur

L'opérateur technique aura pour mission de recruter et d'accueillir un animateur du plan pour chacune de deux régions concernées, qui permettra :

- d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la réalisation des actions,
- de monter des dossiers de financements des actions qui le nécessitent,
- d'animer le réseau des chiroptérologues régionaux du GMN pour les actions relevant du PIAC
- d'assister les pilotes des actions,
- d'assurer les échanges d'information au sein du réseau d'acteurs et de partenaires,
- d'être l'interlocuteur privilégié des DREAL,
- de fournir des conseils techniques approfondis pour la mise en œuvre du plan,
- d'assurer la mesure des indicateurs de suivi,
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan et son évaluation,
- d'établir le bilan annuel des actions du plan pour le compte des DREAL,
- de rédiger le document final de la mise en œuvre du plan interrégional d'action pour les chiroptères.

Créé en 1978, le **Groupe Mammalogique Normand** est une association qui a pour but l'étude des mammifères sauvages en Normandie et leurs écosystèmes, la participation à la protection de certaines espèces et à la sauvegarde de leurs milieux. Le GMN consigne dans sa base de données informatisée plus de 50 000 observations de mammifères sauvages grâce à son réseau de bénévoles. Il a publié deux ouvrages sur le statut de ces espèces en Normandie en 1988 et 2004 et réalise des expertises, dans son domaine de compétence, pour les services de l'Etat (DIREN), les collectivités territoriales (Conseils généraux, Parcs naturels régionaux...), des organismes publics et des entreprises. Le GMN compte environ 150 adhérents et dispose, fin 2008, de trois salariés à plein temps. L'équivalent d'1,5 poste est consacré aux inventaires, suivis et études des populations de chauves-souris. Préalablement à la rédaction de plan interrégional d'action pour les Chiroptères, le GMN a réalisé un état des Lieux des connaissances sur ce groupe d'espèces pour la DIREN de Haute-Normandie. Les locaux de l'association se trouvent actuellement à Épaignes, dans le département de l'Eure.

2. Modalités de mise en œuvre du plan

La mise en œuvre de ce plan prévoit une articulation entre différents niveaux de responsabilité et d'organisation. Chacune des DREAL devra :

- assurer le pilotage du plan interrégional,
- être l'interlocuteur privilégié de l'opérateur et de l'animateur,
- mettre en œuvre les crédits permettant le financement du poste d'animateur du plan,
- réunir, animer le comité de pilotage et en assurer la présidence,
- assurer le contrôle de l'exécution du plan (rédaction et mise en œuvre),
- valider le programme annuel avec les partenaires financiers et le diffuser,
- être responsable de la diffusion du bilan annuel des actions du plan élaboré par l'opérateur,
- coordonner, en lien avec le comité de pilotage, les actions de communication extérieure,
- s'assurer du bon avancement du plan régional et rendre compte de son exécution à la DREAL pilote du plan national (DREAL Franche-Comté) et à l'opérateur technique national (Fédération des Conservatoires d'Espaces naturels).

L'opérateur technique, dont le rôle est détaillé au paragraphe précédent, devra notamment, en lien avec la DREAL, assister les pilotes des actions et inciter à ce que des groupes de travail se forment et se réunissent pour mettre en œuvre au mieux les actions. En effet, si pour certaines actions comme 1a et 1b « Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importances internationale, nationale et régionale pour les chiroptères » et 7 « Suivi des espèces », le pilote de l'action et les acteurs concernés sont clairement identifiés et les indicateurs faciles à renseigner, il en est tout autre lorsque plusieurs pilotes doivent travailler de concert et faire appel à un grand nombre d'acteurs de terrain. La création de groupes de travail sera alors nécessaire. Ceux-ci se réuniront soit à l'initiative des pilotes des actions soit à l'initiative de l'opérateur et de la DREAL.

Plusieurs actions sont concernées :

- Action n°4 : Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures
- Action n°6 : Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière
- Action n°11 : Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris
- Action n°12 : Communication et sensibilisation
- Action n°13 : Former des professionnels de terrain et développer des partenariats

La création de ces groupes de travail devra intervenir dans les meilleurs délais.

Un des rôles essentiels de l'opérateur sera de monter des dossiers de financements auprès des partenaires susceptibles de co-financer certaines actions. Dans le cadre de leurs prérogatives (stratégies des régions en faveur de la biodiversité, contrats de plan, réserves naturelles régionales, parcs naturels régionaux...), les Conseils régionaux seront des partenaires privilégiés. Il en est de même pour les Conseils généraux qui peuvent trouver dans les plans régionaux d'action un outil de mise en œuvre de leur politique en faveur des espaces naturels sensibles.

Les collectivités territoriales porteuses de la mise en œuvre de documents d'objectifs Natura 2000 sur des populations ou des sites significatifs pour les chiroptères seront associées au plan.

Les établissements publics (CEL, ONCFS, ONEMA, ONF, CRPF et Agences de l'eau), les associations naturalistes partenaires, en particuliers les conservatoires d'espaces naturels et les CPIE, seront associés à la mise en œuvre de ce plan.

3. Planning annuel de mise en œuvre des actions par région

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous action | Degré de priorité | BASSE-NORMANDIE 2009 |
|--|---|-------------|-------------------|---|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a | 1 | Protection de 5 gîtes |
| | | 1b | 1 | Protection de 3 gîtes |
| | | 1c | 1 | Identification et pré-sélection des sites |
| Action 2 | Prendre en compte des chiroptères dans les activités minières | 2a | 3 | Consultation de la DRIRE |
| | | 2b | 3 | - |
| | | 2c | 3 | Consultation de la DRIRE |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a | 3 | Réunion DRAC-DIREN-GMN Obtention de la liste des bâtiments protégés Elaborer une stratégie de prospection et initier les prospections |
| | | 3b | 3 | - |
| | | 3c | 3 | - |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a | 2 | Elaboration et mise en ligne des documents |
| | | 4b | 2 | - |
| | | 4c | 2 | Prise de contacts avec DRE et Conseils généraux |
| | | 4d | 2 | Prise de contacts avec DRE et Conseils généraux Signature de conventions Contrôles d'ouvrages et diagnostics Conseils en ingénierie |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 5 | 2 | Mise en ligne des liens |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a | 1 | Prospection partielle d'un massif - Suivi de gîtes artificiels |
| | | 6b | 1 | Localisation de colonies Mise en place d'un groupe de travail régional Constituer des réseaux d'arbres-gîtes Prendre en compte les chiroptères dans les documents de gestion forestière |
| | | 6c | 1 | Mettre en place une journée de formation Envisager la localisation du martelloscope |
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a | 1 | Suivi des sites d'hibernation |
| | | 7b | 1 | Suivi des sites de reproduction |
| | | 7c | 1 | Suivi et recherche de sites de swarming |
| Action 8 | Amélioration des connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a | 1 | Organisation de stages de prospection |
| | | 8b | 1 | Organiser et mettre en œuvre la recherche des colonies |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | 9 | 1 | Enrichissement et exploitation |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a | 1 | Elaborer un protocole d'étude des terrains de chasse de la Barbastelle - Monter un dossier de financement |
| | | 10b | 2 | Réunion DIREN pour possibilité mise en œuvre |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 11 | 2 | Restructuration et coordination du réseau / Recherche de structures relais Rédaction et diffusion du guide d'intervention |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a | 2 | Réaliser 6 animations |
| | | 12b | 2 | Réalisation d'une affiche et Impression de la plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris en Normandie » inventaire des structures susceptibles de relayer les informations |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 13 | 2 | Programmer deux demi-journées de sensibilisation / formation |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous action | Degré de priorité | BASSE-NORMANDIE 2010 |
|--|---|-------------|-------------------|---|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a | 1 | Protection de 5 gîtes |
| | | 1b | 1 | Protection de 3 gîtes |
| | | 1c | 1 | Cartographie des habitats autour des deux gîtes sélectionnés Préparation du dossier MAET sur 2 sites pilotes |
| Action 2 | Prendre en compte des chiroptères dans les activités minières | 2a | 3 | Inventaire des réseaux miniers Rédaction d'une synthèse |
| | | 2b | 3 | - |
| | | 2c | 3 | Conseils aux carriers |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a | 3 | Poursuivre la prospection des bâtiments protégés |
| | | 3b | 3 | - |
| | | 3c | 3 | Animations et expositions dans les bâtiments protégés |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a | 2 | - |
| | | 4b | 2 | Elaboration et mise en ligne des documents |
| | | 4c | 2 | Conseils en ingénierie |
| | | 4d | 2 | Signature de conventions Contrôles d'ouvrages et diagnostics Conseils en ingénierie |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 5 | 2 | - |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a | 1 | Prospection partielle d'un massif - Suivi de gîtes artificiels |
| | | 6b | 1 | Localisation de colonies Constituer des réseaux d'arbres-gîtes Prendre en compte les chiroptères dans les documents de gestion forestière |
| | | 6c | 1 | Proposer une ou deux journées de formation Mise en place du martelloscope |
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a | 1 | Suivi des sites d'hibernation |
| | | 7b | 1 | Suivi des sites de reproduction |
| | | 7c | 1 | Suivi et recherche de sites de swarming |
| Action 8 | Amélioration des connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a | 1 | Organisation de stages de prospection |
| | | 8b | 1 | Poursuivre la recherche de colonies |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | 9 | 1 | Enrichissement et exploitation |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a | 1 | Etude des terrains de chasse de la Barbastelle Etude des terrains de chasse et des gîtes d'autres espèces |
| | | 10b | 2 | Mise en oeuvre de suivis de mortalités sur 2 sites |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 11 | 2 | Coordination du réseau / Réalisation d'une page web Formation des intervenants |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a | 2 | Réaliser un minimum de 6 animations |
| | | 12b | 2 | Diffusion de l'affiche Réalisation de la signalétique sur les sites protégés |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 13 | 2 | Programmer deux demi-journées de sensibilisation / formation Prise de contacts pour développer des partenariats |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous action | Degré de priorité | BASSE-NORMANDIE 2011 |
|--|---|-------------|-------------------|--|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a | 1 | Protection de 4 gîtes |
| | | 1b | 1 | Protection de 4 gîtes |
| | | 1c | 1 | Mise en œuvre des MAET |
| Action 2 | Prendre en compte des chiroptères dans les activités minières | 2a | 3 | Rédaction d'une synthèse |
| | | 2b | 3 | Protection des sites majeurs |
| | | 2c | 3 | Signature de convention avec les exploitants et propriétaires |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a | 3 | Poursuivre la prospection des bâtiments protégés |
| | | 3b | 3 | Protection des colonies découvertes |
| | | 3c | 3 | Animations et expositions dans les bâtiments protégés |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a | 2 | - |
| | | 4b | 2 | - |
| | | 4c | 2 | Conseils en ingénierie et contrôle des gîtes |
| | | 4d | 2 | Contrôles d'ouvrages et diagnostics Conseils en ingénierie |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 5 | 2 | - |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a | 1 | Prospection partielle d'un massif - Suivi de gîtes artificiels |
| | | 6b | 1 | Localisation de colonies Constituer des réseaux d'arbres-gîtes Prendre en compte les chiroptères dans les documents de gestion forestière |
| | | 6c | 1 | Proposer une ou deux journées de formation Utilisation du martelloscope |
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a | 1 | Suivi des sites d'hibernation |
| | | 7b | 1 | Suivi des sites de reproduction |
| | | 7c | 1 | Suivi et recherche de sites de swarming |
| Action 8 | Amélioration des connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a | 1 | Organisation de stages de prospection |
| | | 8b | 1 | Poursuivre la recherche de colonies |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | 9 | 1 | Enrichissement et exploitation |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a | 1 | Etude des terrains de chasse de la Barbastelle Etude des terrains de chasse et des gîtes d'autres espèces |
| | | 10b | 2 | Poursuite des suivis de mortalités |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 11 | 2 | Coordination du réseau / Formation des intervenants |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a | 2 | Réaliser un minimum de 6 animations |
| | | 12b | 2 | Réalisation du panneau |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 13 | 2 | Programmer deux demi-journées de sensibilisation / formation Officialiser les partenariats |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous action | Degré de priorité | BASSE-NORMANDIE 2012 |
|--|---|-------------|-------------------|---|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a | 1 | Protection de 4 gîtes |
| | | 1b | 1 | Protection de 3 gîtes |
| | | 1c | 1 | Mise en œuvre des MAET |
| Action 2 | Prendre en compte des chiroptères dans les activités minières | 2a | 3 | - |
| | | 2b | 3 | Protection des sites majeurs |
| | | 2c | 3 | Signature de convention avec les exploitants et propriétaires |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a | 3 | Poursuivre la prospection des bâtiments protégés |
| | | 3b | 3 | Protection des colonies découvertes |
| | | 3c | 3 | Animations et expositions dans les bâtiments protégés |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a | 2 | - |
| | | 4b | 2 | - |
| | | 4c | 2 | Conseils en ingénierie et contrôle des gîtes |
| | | 4d | 2 | Contrôles d'ouvrages et diagnostics Conseils en ingénierie |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 5 | 2 | - |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a | 1 | Prospection partielle d'un massif - Suivi de gîtes artificiels |
| | | 6b | 1 | Localisation de colonies Constituer des réseaux d'arbres-gîtes Prendre en compte les chiroptères dans les documents de gestion forestière |
| | | 6c | 1 | Proposer une ou deux journées de formation Utilisation du martelloscope |
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a | 1 | Suivi des sites d'hibernation |
| | | 7b | 1 | Suivi des sites de reproduction |
| | | 7c | 1 | Suivi et recherche de sites de swarming |
| Action 8 | Amélioration des connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a | 1 | Organisation de stages de prospection |
| | | 8b | 1 | Poursuivre la recherche de colonies |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | 9 | 1 | Enrichissement et exploitation |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a | 1 | Etude des terrains de chasse de la Barbastelle Etude des terrains de chasse et des gîtes d'autres espèces |
| | | 10b | 2 | Poursuite des suivis de mortalités |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 11 | 2 | Coordination du réseau / Formation des intervenants |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a | 2 | Réaliser un minimum de 6 animations |
| | | 12b | 2 | Utiliser et faire connaître les outils créés |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 13 | 2 | Programmer deux demi-journées de sensibilisation / formation Officialiser les partenariats |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous action | Degré de priorité | HAUTE-NORMANDIE 2009 |
|--|---|-------------|-------------------|--|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a | 1 | Protection de 4 gîtes |
| | | 1b | 1 | Protection de 2 gîtes |
| | | 1c | 1 | Identification et pré-sélection des sites |
| Action 2 | Prendre en compte des chiroptères dans les activités minières | 2a | 3 | - |
| | | 2b | 3 | - |
| | | 2c | 3 | - |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a | 3 | Réunion DRAC-DIREN-GMN Obtention de la liste des bâtiments protégés Elaborer une stratégie de prospection et initier les prospections |
| | | 3b | 3 | - |
| | | 3c | 3 | Animations et expositions dans les bâtiments protégés |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a | 2 | Elaboration et mise en ligne des documents |
| | | 4b | 2 | - |
| | | 4c | 2 | Prise de contacts avec DRE et Conseils généraux |
| | | 4d | 2 | Prise de contacts avec DRE et Conseils généraux Signature de conventions Contrôles d'ouvrages et diagnostics Conseils en ingénierie |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 5 | 2 | Mise en ligne des liens |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a | 1 | Prospection partielle d'un massif - Suivi de gîtes artificiels |
| | | 6b | 1 | Localisation de colonies Mise en place d'un groupe de travail régional Constituer des réseaux d'arbres-gîtes Prendre en compte les chiroptères dans les documents de gestion forestière |
| | | 6c | 1 | Mettre en place une journée de formation Envisager la localisation du martelloscope |
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a | 1 | Suivi des sites d'hibernation |
| | | 7b | 1 | Suivi des sites de reproduction |
| | | 7c | 1 | Suivi et recherche de sites de swarming |
| Action 8 | Amélioration des connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a | 1 | Organisation de stages de prospection |
| | | 8b | 1 | Organiser et mettre en œuvre la recherche des colonies |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | 9 | 1 | Enrichissement et exploitation |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a | 1 | Elaborer un protocole d'étude des terrains de chasse du Murin à moustaches |
| | | 10b | 2 | Réunion DIREN pour possibilité mise en œuvre |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 11 | 2 | Restructuration du réseau / Recherche de structures relais Rédaction et diffusion du guide d'intervention |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a | 2 | Réaliser 4 animations |
| | | 12b | 2 | Impression de la plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris en Normandie » Inventaire des structures susceptibles de relayer les informations |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 13 | 2 | Programmer une demi-journée de sensibilisation / formation |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous action | Degré de priorité | HAUTE-NORMANDIE 2010 |
|--|---|-------------|-------------------|---|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a | 1 | Protection de 4 gîtes |
| | | 1b | 1 | Protection de 3 gîtes |
| | | 1c | 1 | Cartographie des habitats autour d'un ou deux gîtes sélectionnés Préparation du dossier MAET sur 2 sites pilotes |
| Action 2 | Prendre en compte des chiroptères dans les activités minières | 2a | 3 | - |
| | | 2b | 3 | - |
| | | 2c | 3 | - |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a | 3 | Poursuivre la prospection des bâtiments protégés |
| | | 3b | 3 | - |
| | | 3c | 3 | Animations et expositions dans les bâtiments protégés |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a | 2 | - |
| | | 4b | 2 | Elaboration et mise en ligne des documents |
| | | 4c | 2 | Conseils en ingénierie |
| | | 4d | 2 | Signature de conventions Contrôles d'ouvrages et diagnostics Conseils en ingénierie |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 5 | 2 | - |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a | 1 | Prospection partielle d'un massif - Suivi de gîtes artificiels |
| | | 6b | 1 | Localisation de colonies Constituer des réseaux d'arbres-gîtes Prendre en compte les chiroptères dans les documents de gestion forestière |
| | | 6c | 1 | Proposer une ou deux journées de formation Mise en place du martelloscope |
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a | 1 | Suivi des sites d'hibernation |
| | | 7b | 1 | Suivi des sites de reproduction |
| | | 7c | 1 | Suivi et recherche de sites de swarming |
| Action 8 | Amélioration des connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a | 1 | Organisation de stages de prospection |
| | | 8b | 1 | Poursuivre la recherche de colonies |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | 9 | 1 | Enrichissement et exploitation |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a | 1 | Etude des terrains de chasse et des gîtes du Murin à moustaches et d'espèces forestières |
| | | 10b | 2 | Mise en oeuvre de suivis de mortalités sur 1 site |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 11 | 2 | Coordination du réseau Formation des intervenants |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a | 2 | Réaliser un minimum de 4 animations |
| | | 12b | 2 | Diffusion de l'affiche Réalisation de la signalétique sur les sites protégés |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 13 | 2 | Programmer deux demi-journées de sensibilisation / formation Prise de contacts pour développer des partenariats |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous action | Degré de priorité | HAUTE-NORMANDIE 2011 |
|--|---|-------------|-------------------|--|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a | 1 | Protection de 3 gîtes |
| | | 1b | 1 | Protection de 2 gîtes |
| | | 1c | 1 | Mise en œuvre des MAET |
| Action 2 | Prendre en compte des chiroptères dans les activités minières | 2a | 3 | - |
| | | 2b | 3 | - |
| | | 2c | 3 | - |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a | 3 | Poursuivre la prospection des bâtiments protégés |
| | | 3b | 3 | Protection des colonies découvertes |
| | | 3c | 3 | Animations et expositions dans les bâtiments protégés |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a | 2 | - |
| | | 4b | 2 | - |
| | | 4c | 2 | Conseils en ingénierie et contrôle des gîtes |
| | | 4d | 2 | Contrôles d'ouvrages et diagnostics Conseils en ingénierie |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 5 | 2 | - |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a | 1 | Prospection partielle d'un massif - Suivi de gîtes artificiels |
| | | 6b | 1 | Localisation de colonies Constituer des réseaux d'arbres-gîtes Prendre en compte les chiroptères dans les documents de gestion forestière |
| | | 6c | 1 | Proposer une ou deux journées de formation Utilisation du martelloscope |
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a | 1 | Suivi des sites d'hibernation |
| | | 7b | 1 | Suivi des sites de reproduction |
| | | 7c | 1 | Suivi et recherche de sites de swarming |
| Action 8 | Amélioration des connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a | 1 | Organisation de stages de prospection |
| | | 8b | 1 | Poursuivre la recherche de colonies |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | 9 | 1 | Enrichissement et exploitation |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a | 1 | Etude des terrains de chasse et des gîtes du Murin à moustaches et d'espèces forestières |
| | | 10b | 2 | Poursuite du suivi de mortalité |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 11 | 2 | Coordination du réseau / Formation des intervenants |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a | 2 | Réaliser un minimum de 4 animations |
| | | 12b | 2 | Réalisation du panneau |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 13 | 2 | Programmer deux demi-journées de sensibilisation / formation Officialiser les partenariats |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous action | Degré de priorité | HAUTE-NORMANDIE 2012 |
|--|---|-------------|-------------------|---|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a | 1 | Protection de 3 gîtes |
| | | 1b | 1 | Protection de 2 gîtes |
| | | 1c | 1 | Mise en œuvre des MAET |
| Action 2 | Prendre en compte des chiroptères dans les activités minières | 2a | 3 | - |
| | | 2b | 3 | - |
| | | 2c | 3 | - |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a | 3 | Poursuivre la prospection des bâtiments protégés |
| | | 3b | 3 | Protection des colonies découvertes |
| | | 3c | 3 | Animations et expositions dans les bâtiments protégés |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a | 2 | - |
| | | 4b | 2 | - |
| | | 4c | 2 | Conseils en ingénierie et contrôle des gîtes |
| | | 4d | 2 | Contrôles d'ouvrages et diagnostics Conseils en ingénierie |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | 5 | 2 | - |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a | 1 | Prospection partielle d'un massif - Suivi de gîtes artificiels |
| | | 6b | 1 | Localisation de colonies Constituer des réseaux d'arbres-gîtes Prendre en compte les chiroptères dans les documents de gestion forestière |
| | | 6c | 1 | Proposer une ou deux journées de formation Utilisation du martelloscope |
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a | 1 | Suivi des sites d'hibernation |
| | | 7b | 1 | Suivi des sites de reproduction |
| | | 7c | 1 | Suivi et recherche de sites de swarming |
| Action 8 | Amélioration des connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a | 1 | Organisation de stages de prospection |
| | | 8b | 1 | Poursuivre la recherche de colonies |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | 9 | 1 | Enrichissement et exploitation |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a | 1 | Etude des terrains de chasse et des gîtes du Murin à moustaches et d'espèces forestières |
| | | 10b | 2 | Poursuite du suivi de mortalité |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | 11 | 2 | Coordination du réseau / Formation des intervenants |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a | 2 | Réaliser un minimum de 4 animations |
| | | 12b | 2 | Utiliser et faire connaître les outils créés |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | 13 | 2 | Programmer deux demi-journées de sensibilisation / formation Officialiser les partenariats |

4. Évaluation du plan

Pour évaluer la mise en œuvre de chaque action, l'animateur se basera sur la valeur des indicateurs renseignés au cours du plan. Il dressera un bilan annuel qui sera présenté au comité de pilotage. Le bilan final sera également réalisé par l'animateur en s'appuyant sur les bilans annuels.

Au terme de son application, en 2013, ce plan fera l'objet d'une procédure d'évaluation au travers de laquelle on cherchera notamment à apprécier l'efficacité des moyens mis en œuvre.

VI. Les Indicateurs

1. Tableau récapitulatif des indicateurs

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous Action | Indicateurs |
|--|---|---|--|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a Gîtes d'hibernation | - Nombre de sites protégés depuis 2008 / Nombre de gîtes à protéger - Evolution des effectifs dans les sites protégés en Basse-Normandie - Moyens financiers engagés |
| | | 1b Gîtes de reproduction | - Nombre de sites protégés depuis 2008 / Nombre de gîtes à protéger - Maintien des colonies de reproduction et évolution des effectifs - Nombre de conventions de protection signées - Nombre de sites de swarming intégrés aux ZNIEFF et protégés |
| | | 1c Terrains de chasse | - Nombre de colonies de reproduction ayant bénéficié de cette action - Surfaces et linéaires contractualisés - Linéaire de haie créé - Nombre de contacts avec les vétérinaires et les éleveurs - Evaluation du succès reproducteur (à utiliser avec discernement) |
| Action 2 | Prendre en compte les chiroptères dans les activités minières | 2a Prospection | - Nombre de réseaux prospectés |
| | | 2b Protection et mise en sécurité adaptées | - Nombre de sites aménagés - Evolution des effectifs de chauves-souris - Moyens financiers engagés |
| | | 2c Aménagements des nouvelles carrières | - Nbre de sites concernés / Nbre de sites en cours d'exploitation et en projet - Nombre de conventions signées |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a Prospection des bâtiments | - Nombre de bâtiments visités - Nombre de journées / homme consacrées à ces prospections - Nombre de colonies découvertes |
| | | 3b Protection des chiroptères | - Nombre de personnes contactées et sensibilisées - Nombre de projets ayant intégré la prise en compte des chiroptères - Maintien et évolution des effectifs des colonies après travaux |
| | | 3c Valoriser la présence des chiroptères | - Nombre de bâtiments protégés au titre des monuments historiques où figurent des outils de communication sur les chauves-souris - Nombre de visiteurs potentiellement sensibilisés |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous Action | Indicateurs |
|--|---|---|--|
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a Documents de planification territoriale | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des documents cartographiques et élaboration du guide de prescriptions - Mise en ligne des documents sur le portail des DREAL - Nombre de téléchargements des documents mis en ligne - Nombre de documents de planification ayant intégré ces prescriptions |
| | | 4b Etudes d'impacts et études d'incidences | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et mise en ligne du cahier des charges - Nombre de téléchargements du cahier des charges - Nombre d'études d'impact intégrant les prescriptions du cahier des charges - Création des liens vers les sources d'informations |
| | | 4c Aménagement des nouveaux ponts | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvrages équipés de gîtes potentiels à chiroptères - Indice de fréquentation par les chiroptères des gîtes créés - Nombre de dossiers ayant intégré les recommandations mises à disposition |
| | | 4d Entretien et réfection des ponts | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ponts contrôlés et diagnostiqués - Nombre de conventions cadre signées avec les maîtres d'ouvrage - Nombre de ponts ayant bénéficié de travaux en faveur des chiroptères - Maintien de la présence des chiroptères après travaux |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | - | <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'information sur le portail des DREAL et sur le site du GMN - Nombre de projets ayant pris en considération ces recommandations |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a Amélioration des connaissances | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inventaires réalisés en forêt - Nombre de données collectées dans le cadre de ces inventaires - Nombre de forestiers ayant transmis des données et nombre de données transmises |
| | | 6b Protection | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées consacrées à la recherche de colonies en forêt - Nombre de colonies localisées et protégées - Nombre de forêts avec un réseau de gîtes suivis (arbres isolés et îlots) - Proportion de forêts publiques dont le document de gestion propose des mesures favorables aux chauves-souris - Création au sein du CRPF du groupe de propriétaires volontaires |
| | | 6c Sensibilisation | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des deux martelloscopes - Nombre de forestiers ayant utilisé les martelloscopes - Réalisation et diffusion du catalogue des arbres-gîtes normands - Nombre de journées de formation et d'information dispensées aux agents ONF et aux experts forestiers |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous Action | Indicateurs |
|--|---|---|---|
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a Sites d'hibernation | <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de la liste des sites prioritaires et secondaires - Nombre de sites prioritaires suivis annuellement / Nombre de sites à suivre annuellement - Nombre de sites contrôlés sur la durée du plan / Nombre de sites connus - Nombre de sites d'hibernation découverts pendant la durée du plan - Bilan annuel des dénombrements |
| | | 7b Sites de reproduction | <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de la liste des colonies dont le suivi est prioritaire - Nombre de colonies suivies annuellement / Nombre de sites à suivre annuellement - Nombre de personnes impliquées dans le suivi des colonies |
| | | 7c Sites de swarming | <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de la liste de sites à suivre annuellement - Nombre de sites découverts - Nombre de sites de swarming intégrés aux ZNIEFF et protégés |
| Action 8 | Améliorer les connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a Inventaire des zones sous-prospectées | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stages réalisés annuellement - Nombre de communes concernées par ces prospections - Nombre de participants et nombre de données recueillies |
| | | 8b Recherche de colonies d'espèces patrimoniales | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de capture au filet effectuées avec cet objectif - Nombre d'animaux équipés d'émetteurs et suivis - Nombre de journées / homme consacrées à la recherche des colonies dans les bâtiments et les arbres - Nombre de bâtiments et d'arbres visités - Nombre de colonies découvertes |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | - | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de données saisies par an - Informations transmises au niveau national à l'animateur du plan national selon convention - Informations transmises au niveau régional dans le cadre des observatoires de la biodiversité selon convention - Moyens financiers engagés |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous Action | Indicateurs |
|--|--|---|--|
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a Écologie des espèces méconnues | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'études initiées - Nombre de journées / homme consacrées à la réalisation de ces études - Nombre de publications |
| | | 10b Améliorer les connaissances sur l'impact des éoliennes | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de suivis de mortalité réalisés - Nombre de journées / homme consacrées à la réalisation de ces suivis - Moyens financiers engagés |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | - | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations proposées et réalisées - Nombre de personnes formées - Evaluer l'efficacité du fonctionnement du réseau via le nombre de d'appels traités / sur le nombre d'appels - Création de la page web consacrée au réseau SOS Chauves-souris - Nombre de liens créés vers cette page web - Nombre d'interventions annuelles |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a Nuit européenne de la chauve-souris | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles publiés dans la presse régionale abordant le sujet par an - Nombre de formations proposées par an - Nombre de participants aux formations - Nombre d'animations proposées par an - Nombre de participants aux animations par an |
| | | 12b Créer des outils de communication | <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des inventaires préalables - Impression de la plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris en Normandie » - Réalisation et diffusion du poster sur les chauves-souris - Réalisation du panneau type à placer à l'entrée des sites protégés - Réalisation du panneau « refuges à chauves-souris » |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | - | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stages organisés durant le plan - Nombre de participants - Nombre de partenariats initiés |

2. Tableau de bord des indicateurs

| Action | Sous Action | Degré de Priorité | Indicateur | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------|-------------|-------------------|--|------|------|------|------|
| 1 | 1a | 1 | Nombre de sites protégés depuis 2008 / Nombre de gîtes à protéger | | | | |
| | | | Evolution des effectifs dans les sites protégés en Basse-Normandie | | | | |
| | | | Moyens financiers engagés | | | | |
| | 1b | 1 | Nombre de sites protégés depuis 2008 / Nombre de gîtes à protéger | | | | |
| | | | Maintien des colonies de reproduction et évolution des effectifs | | | | |
| | | | Nombre de conventions de protection signées | | | | |
| | 1c | 1 | Nombre de colonies de reproduction ayant bénéficié de cette action | | | | |
| | | | Surfaces et linéaires contractualisés | | | | |
| | | | Linéaire de haie créé | | | | |
| | | | Nombre de contacts avec les vétérinaires et les éleveurs | | | | |
| 2 | 2a | 3 | Nombre de réseaux prospectés | | | | |
| | | | Nombre de sites aménagés | | | | |
| | 2b | 3 | Evolution des effectifs de chauves-souris | | | | |
| | | | Moyens financiers engagés | | | | |
| | 2c | 3 | Nbre de sites concernés / Nbre de sites en cours d'exploitation et en projet | | | | |
| | | | Nombre de conventions signées | | | | |
| 3 | 3a | 3 | Nombre de bâtiments visités | | | | |
| | | | Nombre de journées / homme consacrées à ces prospections | | | | |
| | | | Nombre de colonies découvertes | | | | |
| | 3b | 3 | Nombre de personnes contactées et sensibilisées | | | | |
| | | | Nombre de projets ayant intégré la prise en compte des chiroptères | | | | |
| | | | Maintien et évolution des effectifs des colonies après travaux | | | | |
| | 3c | 3 | Nombre de bâtiments protégés au titre des monuments historiques où figurent des outils de communication sur les chauves-souris | | | | |
| | | | Nombre de visiteurs potentiellement sensibilisés | | | | |

Seules les trois premières actions sont ici illustrées à titre d'exemple. Ce type de document étant plus utile à renseigner sous forme informatique

3. Tableau de bord de mise en œuvre des actions

En renseignant chaque année le niveau de mise en œuvre d'une action avec une valeur allant de 0 à 3, ce tableau devrait permettre d'apprécier simplement l'efficacité du plan en obtenant un indice global pour chaque action.

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous Action | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Total |
|--|---|--|------|------|------|------|-------|
| Action 1 | Aménagement et protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères | 1a Gîtes d'hibernation | | | | | |
| | | 1b Gîtes de reproduction | | | | | |
| | | 1c Terrains de chasse | | | | | |
| Action 2 | Prendre en compte les chiroptères dans les activités minières | 2a Prospection | | | | | |
| | | 2b Protection et mise en sécurité adaptées | | | | | |
| | | 2c Aménagements des nouvelles carrières | | | | | |
| Action 3 | Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments | 3a Prospection des bâtiments | | | | | |
| | | 3b Protection des chiroptères | | | | | |
| | | 3c Valoriser la présence des chiroptères | | | | | |
| Action 4 | Prendre en compte les chiroptères dans les infrastructures | 4a Documents de planification territoriale | | | | | |
| | | 4b Etudes d'impacts et études d'incidences | | | | | |
| | | 4c Aménagement des nouveaux ponts | | | | | |
| | | 4d Entretien et réfection des ponts | | | | | |
| Action 5 | Prendre en compte les chiroptères pour l'implantation de parcs éoliens | - | | | | | |
| Action 6 | Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière | 6a Amélioration des connaissances | | | | | |
| | | 6b Protection | | | | | |
| | | 6c Sensibilisation | | | | | |

| Référence action du plan interrégional | Intitulé de l'Action | Sous Action | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Total |
|--|---|--|------|------|------|------|-------|
| Action 7 | Suivi des espèces | 7a Sites d'hibernation | | | | | |
| | | 7b Sites de reproduction | | | | | |
| | | 7c Sites de swarming | | | | | |
| Action 8 | Améliorer les connaissances sur la répartition régionale des espèces | 8a Inventaire des zones sous-prospectées | | | | | |
| | | 8b Recherche de colonies d'espèces patrimoniales | | | | | |
| Action 9 | Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale | - | | | | | |
| Action 10 | Etudes & Recherche | 10a Écologie des espèces méconnues | | | | | |
| | | 10b Améliorer les connaissances sur l'impact des éoliennes | | | | | |
| Action 11 | Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris | - | | | | | |
| Action 12 | Communication et sensibilisation | 12a Nuit européenne de la chauve-souris | | | | | |
| | | 12b Créer des outils de communication | | | | | |
| Action 13 | Former des professionnels de terrain et développer des partenariats | - | | | | | |
| | | Total | | | | | |

Annexes

Annexe 1

Membres du Comité interrégional de pilotage :

M. le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie
M. le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie
Mme la Présidente du Conseil Général du Calvados
M. le Président du Conseil Général de l'Orne
M. le Président du Conseil Général de la Manche
M. le Président du Conseil Général de l'Eure
M. le Président du Conseil Général de Seine-Maritime
Mme la Directrice Régionale de l'Office National des Forêts de Haute-Normandie
M. la Directeur Régional de l'Office National des Forêts de Basse-Normandie
M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie
M. le Délégué régional de Normandie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. le Président du Groupe Mammalogique Normand
M. le Président du Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse Normandie
M. le Président du Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie
M. le Président du Conservatoire du Littoral
Mme la Présidente du Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche
M. le Président du Syndicat Mixte Calvados Littoral Espaces Naturels
Mme la Présidente du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
M. le Président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
M. le Président du Parc naturel régional du Perche
M. le Président du Parc naturel régional Normandie-Maine
M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie
M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Haute-Normandie
M. le Président du Comité Régional de Spéléologie
M. le Président du Centre Normand d'Etude du Karst
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Eure
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche
M. le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture de la Seine-Maritime
M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados
M. le Directeur Régional de l'Environnement de Basse-Normandie
M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie
M. le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt de Basse-Normandie
Mme la Directrice Régional de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Normandie
M. le Directeur Régional de l'Equipement de Basse-Normandie
M. le Directeur Régional de l'Equipement de Haute-Normandie
M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse-Normandie
M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Haute-Normandie
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Basse-Normandie
Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie

Annexe 2

Listes des gîtes d'hibernation, de reproduction et d'accouplement (swarming) d'importances internationale, nationale et régionale pour les chiroptères

Basse-Normandie :
Gîtes d'hibernation

| Dept | COMMUNE | Nom du site | Importance | Site à protéger |
|------|---|---|----------------|-----------------|
| 61 | COULONGES-SUR-SARTHE | Champignonnière des Petites Hayes * | Internationale | |
| 61 | LOISAIL | Carrière du Bas Champaillaume | Internationale | |
| 61 | BELLOU-SUR-HUISNE | Carrière de la Mansonnière * | Internationale | X |
| 61 | LE SAP | Cavités du Sapmesle | Nationale | X |
| 61 | PONTCHARDON | La Cour des Carrières * | Régionale | X |
| 61 | REMALARDE | Champignonnières de Pontillon | Régionale | X |
| 61 | HABLOVILLE | Anciennes carrières souterraines d'Habloville | Régionale | |
| 61 | BELLOU-SUR-HUISNE | Cavité de la Carrière | Régionale | X |
| 61 | SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE | Cavité de la Mairie | Régionale | X |
| 50 | BARENTON | Anciennes mines | Régionale | X |
| 50 | GREVILLE-HAGUE | Cavités du Castel Vendon | Régionale | |
| 50 | LA MEAUFFE | Fours à chaux | Régionale | |
| 14 | PONT-D'OUILLY | Tunnel des Gouttes * | Régionale | X |
| 14 | ORBEC | Anciennes carrières d'Orbec * | Régionale | |
| 14 | LES MOUTIERS-HUBERT | Cavités des Houlettes | Régionale | X |
| 14 | SAINT-HYMER | Carrière du Bois du Chêne | Régionale | X |
| 14 | SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE-LA-CRESSONNIERE | Ancienne carrière de la Cressonnière * | Régionale | |
| 14 | BEAUFOUR-DRUVAL | Carrière de la Butte * | Régionale | |
| 14 | BENY-SUR-MER | Grande carrière de Béný-sur-Mer | Régionale | X |
| 14 | FLEURY-SUR-ORNE | Carrière Charlemagne | Régionale | X |
| 14 | LA FOLLETIERE-ABENON | Cavités sous les Monts | Régionale | |
| 14 | BONNEBOSQ | Carrière du Fief Dame Alix | Régionale | X |
| 14 | SAINT-PIERRE-CANIVET | Ancienne Carrière souterraine | Régionale | |
| 14 | LE BREVEDENT | Cavité du Bois de la Cuve | Régionale | X |
| 14 | NOTRE-DAME-DE-COURSON | Cavité de la Morinière | Régionale | X |
| 14 | LESSARD-ET-LE-CHÊNE | Cavité de la Rousserie | Régionale | X |
| 14 | QUETTEVILLE | Ancien tunnel ferrovière | Régionale | X |

* gîte également concerné par l'activité de swarming

Basse-Normandie :
Gîtes de reproduction

| Dept | COMMUNE | Nom du site | Importance | Site à protéger |
|------|--------------------------|--|------------|-----------------|
| 61 | LONGNY-AU-PERCHE | Ancien Prieuré | Régionale | X |
| 61 | LA CHAPELLE-MONTLIGEON | Ancien Moulin de Beillard | Régionale | X |
| 61 | BAZOUCHES-AU-HOULME | Le Pont Vallin | Régionale | X |
| 61 | SAINTE-CROIX-SUR-ORNE | Mairie | Régionale | X |
| 61 | CROUTTES | Les Hauts de Crouttes | Régionale | X |
| 61 | PASSAIS | L'Oratoire | Régionale | |
| 50 | GREVILLE-HAGUE | Cavités du Castel Vendon | Régionale | X |
| 50 | TROISGOTS | Le Bois | Régionale | X |
| 50 | PERCY | Ecole Sainte-Marie | Régionale | |
| 50 | TREAUVILLE | Eglise | Régionale | |
| 50 | POILLEY | Ancien Moulin de l'Abbaye de Montmorel | Régionale | X |
| 50 | SAINTE-SENIER-DE-BEUVRON | Château de Chassilly | Régionale | X |
| 14 | ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE | Château d'Englesqueville | Régionale | X |
| 14 | LIVAROT | La Cauchetière | Régionale | X |
| 14 | AMAYE-SUR-ORNE | Eglise | Régionale | |
| 14 | LEAUPARTIE | Le Champ de Launay | Régionale | X |
| 14 | VAUX-SUR-AURE | Le Grand Fumichon | Régionale | X |

Haute-Normandie :
Gîtes d'hibernation

| Dept | COMMUNE | Nom du site | Importance | Site à protéger |
|------|-------------------------|---------------------------------|------------|-----------------|
| 76 | MAUNY | Carrière de la Briqueterie | Nationale | X |
| 27 | VERNON | Carrière du Mont Roberge | Nationale | X |
| 27 | TILLIERES-SUR-AVRE | Cavité de Tillières * | Régionale | X |
| 27 | BEAUMONT-LE-ROGER | Carrière de l'Eglise | Régionale | |
| 27 | CAUMONT | Carrière du Pylone * | Régionale | X |
| 27 | MARAIS-VERNIER | Cavité des Basses Terres* | Régionale | |
| 27 | PONT-AUDEMER | Cavités de la Côte de la Pierre | Régionale | X |
| 27 | BUS-SAINT-REMY | Cavité du Bois de Beaudemont | Régionale | |
| 76 | MAUNY | Carrière de la Fromagerie * | Régionale | X |
| 76 | SAINT-WANDRILLE-RANCON | Cavité de Sainte-Sabine * | Régionale | |
| 76 | MONTEROLIER | Carrière de Clairfeuille | Régionale | X |
| 76 | SAINT-WANDRILLE-RANCON | Cavité de Saint-Saturnin | Régionale | X |
| 76 | PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX | Château de la Madeleine | Régionale | X |
| 76 | LE TILLEUL | Carrière du Château de Fréfosse | Régionale | X |
| 76 | RY | Tunnel d'écoulement des eaux | Régionale | X |
| 76 | SAINT-LEONARD | Cavité de Vaucottes | Régionale | X |
| 27 | ARNIERES-SUR-ITON | Carrière Bapeaume ** | Régionale | X |
| 27 | CAUMONT | Grande Carrière de Caumont ** | Régionale | X |

* gîte également concerné par l'activité de swarming

** gîte principalement concerné par l'activité de swarming et secondairement pour l'hibernation

Haute-Normandie :
Gîtes de reproduction

| Dept | COMMUNE | Nom du site | Importance | Site à protéger |
|------|---------------------------|-------------------------|------------|-----------------|
| 76 | JUMIEGES | Abbaye | Régionale | |
| 76 | HODENG-AU-BOSC | Ferme de la Grange | Régionale | X |
| 76 | VITTEFLEUR | Grange des Grands Prés | Régionale | X |
| 76 | DUCLAIR | Bois du Taillis | Régionale | X |
| 76 | GOURNAY-EN-BRAY | Bourg | Régionale | |
| 76 | GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE | Maison de retraite | Régionale | X |
| 76 | DUCLAIR | Bois du Catel | Régionale | X |
| 27 | AIZIER | Bourg | Régionale | X |
| 27 | PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX | Château de la Madeleine | Régionale | X |
| 27 | CORMEILLES | Bourg | Régionale | X |

Annexe 3

Liste des participants à la réunion en atelier du 3 septembre 2008

| Prénom | Nom | Organisme |
|---------------|------------|--|
| Michel | AMELINE | PNR Normandie-Maine |
| Aymeric | AUDIGÉ | DRE de Basse-Normandie |
| Jean-Luc | BALAGUER | CPIE du Cotentin |
| Catherine | BAUR | PNR du Perche |
| Laurent | BENARD | PNR du Perche |
| Ladislav | BIEGALA | GMN |
| Thomas | BIERO | DIREN de Basse-Normandie |
| Rodolphe | BION | SyMEL (Manche) |
| Catherine | BOUTET | CDS de Seine-Maritime et CRSN |
| Thomas | CHEYREZY | GMN |
| Florent | CLET | DIREN de Basse-Normandie |
| Virginie | CULICCHI | GMN |
| Sophie | DECLERC | GMN |
| Yves | DENIEL | DRE de Basse-Normandie |
| Carine | DOUVILLE | CSNHN |
| Bruno | DUMEIGE | DIREN de Basse-Normandie |
| Hugues | ESCLAFFER | ONCFS |
| Laëtitia | FAINE | CFEN |
| Denis | FEUILLERAT | ONF de Haute-Normandie |
| Nicolas | FILLLOL | PNR des Marais du Cotentin et du Bessin |
| Pascal | FLAMBARD | DDAF de l'Eure |
| Hélène | FOUASSIER | Communauté d'Agglomération Seine-Eure |
| Thierry | GALLOO | SyMEL (Manche) |
| Anthony | GOURVENNEC | GMN |
| Antony | HANNOK | SyMEL (Manche) |
| Roald | HARIVEL | CPIE des Collines normandes |
| Olivier | HESNARD | CPIE des Collines normandes |
| Joël | HONGUER | CDS de Seine-Maritime et CRSN |
| Sébastien | HOUILLER | SyMEL (Manche) |
| Etienne | HUBERT | CPIE des Collines normandes |
| Elodie | JACQ | CPIE des Collines normandes |
| Roland | JAMAULT | GMN |
| Jean-Frédéric | JOLIMAITRE | CG du Calvados - Environnement et Espace rural |
| Gwenaël | LANDAIS | ONF de Basse-Normandie |
| Christine | LE NEVEU | DIREN de Haute-Normandie |
| Jean-Marie | LECLERC | CRPF |
| Thierry | LECLERC | CG du Calvados |
| Aurélien | LEMESLE | GMN |
| Julien | LESCLAVEC | CR de Basse-Normandie |
| Guy | LEVIEILS | CSRPN de Basse-Normandie |
| François | MARCHALOT | GMN |
| Blaise | MICARD | CG de la Manche |
| Pierre | MIGNON | SMCLEN (Calvados) |
| Emmanuelle | MORIN | CG de l'Eure |
| Loïc | NICOLLE | GMN |
| Emmanuel | PARMENTIER | GMN |
| Joël | PIGEON | ONCFS du Calvados |
| Cyril | RASSE | Communauté d'Agglomération Seine-Eure |
| Christophe | RIDEAU | GMN |
| François | ROLAND | DRAF de Basse-Normandie |
| Denis | RUNGETTE | DIREN Basse-Normandie |
| Denis | SIVIGNY | DIREN Haute-Normandie |
| Jacques | THIBAUT | CG du Calvados |
| Cédric | TRIBOLET | Chambre d'Agriculture du Calvados |
| Sandrine | VASSEUR | Conservatoire du Littoral |
| Laurent | VATTIER | DDAF de la Manche |

Annexe 4

Liste des sigles et acronymes :

| | |
|------------|---|
| ABF : | Architectes des Bâtiments de France |
| ADEME : | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie |
| AFSSA : | Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments |
| APPB : | Arrêté Préfectoral de Protection Biotope |
| BRGM : | Bureau de Recherches Géologiques et Minières |
| CDS : | Comité Départemental de Spéléologie |
| CEL : | Conservatoire du Littoral |
| CETE : | Centre d'Etudes Techniques et de l'Equipement |
| CG : | Conseil Général |
| CNPN : | Conseil National de la Protection de la Nature |
| CRPF : | Centre Régional de la Propriété Forestière |
| CRS : | Comité Régional de Spéléologie |
| CSRPN : | Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel |
| CT : | Collectivités Territoriales |
| DDAF : | Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt |
| DDE : | Direction Départementale de l'Equipement |
| DDEA : | Direction Départementale de l'Equipement et de l'agriculture |
| DDSV : | Direction Départementale des Services Vétérinaires |
| DRAAF : | Direction Régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt |
| DRAC : | Direction Régionale des Affaires Culturelles |
| DREAL : | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement |
| DRIRE : | Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement |
| EDF : | Electricité de France |
| Eurobats : | Organisme européen pour la conservation des populations de chauves-souris en Europe |
| GMN : | Groupe Mammalogique Normand |
| LVD : | Laboratoire Vétérinaire Départemental |
| MAET : | Mesure Agro-Environnementale Territorialisée |
| MNHN : | Muséum National d'Histoire Naturelle |
| ONCFS : | Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage |
| ONF : | Office National des Forêts |
| PNR : | Parc Naturel Régional |
| PRC : | Plan de Restauration des Chiroptères |
| RNF : | Réserves Naturelles de France |
| RNN : | Réserve Naturelle Nationale |
| RNR : | Réserve Naturelle Régionale |
| SETRA : | Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes |
| SFEPM : | Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères |
| SPN : | Service du Patrimoine Naturel |
| UICN : | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| ZNIEFF : | Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique |